C.R.A.C. N° 224 (2021-2022)
4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Mercredi 13 juillet 2022

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Projets et propositions.....1

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 2) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim).....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Hardy.....1

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....2

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....3

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Hardy, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes, MM. Mugemangango, Disabato, Bastin, Mmes Nikolic, Galant, M. Luperto, Mme Ryckmans.....5

Vote sur l'ensemble.....23

Confiance au président et au rapporteur.....23

Pétition sur « Adopter la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2021 sur la situation à Cuba ».....23

Désignation d'un rapporteur.....23

Intervenants : M. le Président, M. Luperto.....23

Présentation de la pétition.....24

Échange de vues.....24

Vote.....24

Confiance au président et au rapporteur.....24

Interpellations et questions orales.....24

Interpellation de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'efficacité du 1718 »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....24

Interpellation de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la nouvelle négociation avec le secteur des assurances » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la clause de rendez-vous avec Assuralia » ;

Question orale de M. Luperto à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'intégration de la question du dérèglement climatique dans les assurances »

Intervenants : M. le Président, MM. Liradelfo, Desquesnes, Luperto, Mugemangango, Mme Nikolic, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....26

Question orale de Mme Laffut à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi de la réforme sur l'accès des PME et TPE aux marchés publics issus du Plan de relance wallon »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....32

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rapport du Comité stratégique du SPW relatif au suivi des recommandations de la Commission d'enquête chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....33

Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les résultats de l'enquête de l'ONU concernant l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon 35

Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les exportations d'armes wallonnes sous la loupe de la société civile »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....36

Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les exportations d'armes wallonnes vers la Russie par la société New Lachaussée »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....38

Liste des intervenants.....39

Abréviations courantes.....40

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Je voudrais vous informer qu'en accord avec le ministre-président, à la rentrée, nous ferons une présentation des fonds FEDER 2014-2020.

À la rentrée, le ministre-président fera une présentation générale de ce fonds FEDER.

Ensuite, avec un agenda qui reste encore à définir, mais que nous essayerons de glisser pour ne pas faire que des fonds FEDER de façon continue, des présentations plus spécifiques par axe, qui ont été définis par l'Union européenne, seront présentés par l'administration. Ce sera l'occasion de rentrer dans des dossiers concrets, d'apprécier les effets de ce deuxième appel 2014-2021 et d'avoir une meilleure appréciation sans doute du nouvel appel à projets 2021-2027.

Les travaux de la rentrée seront en partie consacrés à ces présentations, d'abord générales, puis axe par axe.

Voilà ce que j'ai à vous dire concernant l'organisation des travaux.

Je me réjouis évidemment de ces présentations qui seront intéressantes pour chacune et chacun.

La Commission a décidé d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine réunion l'audition de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur les fonds FEDER.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 1004 (2021-2022) N° 1 ET 1*BIS*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 1003 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 2) ET (DOC. 1004 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 2)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 1003 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 1004 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 et 1*bis*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 2) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 *partim*).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Je propose M. Luperto comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Luperto est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames et Messieurs les Parlementaires, pas besoin de vous le dire, la Wallonie, comme toutes les entités de notre pays, vient de traverser deux crises majeures : la covid et la guerre en Ukraine. Ces crises ont eu et ont encore des conséquences très néfastes sur notre économie et leurs finances. Les finances publiques sont en effet très éprouvées.

La Wallonie a connu un autre drame, qui s'est joué l'été dernier. Nous avons dû faire face à de terribles inondations et à leurs conséquences, humaines et matérielles. Demain, il y aura un an jour pour jour que les cours d'eau débordaient et ravageait tout sur leur passage. D'ailleurs, demain, à Chênée, lors d'une cérémonie nationale, nous rendrons hommage aux personnes disparues.

Si j'évoque ces évènements, c'est pour attirer à nouveau votre attention sur l'impact énorme qu'ont eu ces évènements sur nos finances. La Wallonie a dû réaliser des dépenses imprévues tout à fait considérables. Personne, au moment de la formation du Gouvernement en 2019, n'aurait pu imaginer une telle situation. Les lamentations étant stériles, nous avons agi vite, fort et au mieux.

Tout d'abord, on a fait le maximum quand la pandémie faisait rage. Nous l'avons fait pour sauver notre tissu économique et surtout soutenir nos citoyens. Des aides massives ont été accordées dans la durée aux entreprises et aux différentes structures obligées de se mettre à l'arrêt.

Après les inondations, ne voulant abandonner aucun sinistré, nous avons pris en charge une grande partie des indemnisations. Parallèlement, nous avons fait face à l'urgence et commencé le travail de reconstruction.

Quant aux effets de la guerre en Ukraine, nous n'en sommes encore qu'au début, hélas. Cependant, il est clair que cette crise aura des effets, notamment en termes indirects, comme l'inflation, le coût de l'énergie et j'en passe.

Chers collègues, vous pourriez vous attendre, dans un contexte aussi cataclysmique, à une présentation catastrophique de notre réalité budgétaire et vous l'auriez compris. Or, il n'en est rien. La situation est sérieuse et préoccupante, certes, mais les mesures prises par le Gouvernement portent leurs fruits :

- l'endettement est sous contrôle ;
- la trajectoire budgétaire a été respectée et même améliorée ;
- nous respectons tous nos engagements à l'égard de l'Union européenne.

Venons-en maintenant au cœur de notre sujet.

Tout d'abord, c'est une nouvelle intéressante, le Gouvernement stoppe la croissance de l'endettement de la Wallonie. En effet, le budget ajusté 2022 présente un solde brut à financer de 3,977 milliards d'euros, soit une amélioration de 148 millions d'euros par rapport au solde brut à financer du budget initial, qui était de 4,125 milliards d'euros. Le solde brut à financer repasse sous la barre des 4 milliards d'euros.

Suite à la guerre en Ukraine, une provision à hauteur de 100 millions d'euros est créée au sein de mes propres crédits. Cette provision servira prioritairement à l'accueil des réfugiés et aux conséquences qui en découlent.

L'autre bonne nouvelle, si je puis ainsi m'exprimer, c'est que la trajectoire budgétaire qui prévoit le retour en équilibre 2024 est confirmée et même légèrement améliorée. Le déficit public s'est amélioré de 95 millions d'euros par rapport à la trajectoire prévue dans l'accord de Gouvernement et lors du budget initial 2022.

Comme lors des exercices précédents, cette trajectoire ne tient pas compte des dépenses liées au Plan de relance, à la covid et aux conséquences de la guerre en Ukraine. Si nous avions dû intégrer tout ceci dans ce qui était encore le cadre budgétaire européen il y a peu, nous n'aurions pas pu nous en sortir.

Fort heureusement, l'Union européenne a pris la mesure de la situation et a assoupli ses critères qui devenaient intenables pour tous les États membres. Nous pouvons faire jouer ce mécanisme européen de clause dérogatoire générale qui est prolongée pour l'instant jusqu'en 2023. L'Exécutif européen considère qu'il doit maintenir les dispositifs encore un an, et ce, afin de donner de l'oxygène et l'espace nécessaire aux politiques budgétaires nationales.

La clause dérogatoire permet aux différentes autorités publiques de réagir rapidement en cas de besoin et, en même temps, elle assure une transition en douceur vers davantage de prudence budgétaire. Attention, cette décision autorise une certaine souplesse en vue de prendre des mesures ciblées, mais n'empêche pas la Commission d'appeler à resserrer la vis des budgets.

Le Gouvernement a confirmé l'effort structurel et cumulatif des premiers 150 millions d'euros, conformément à son engagement à veiller à la soutenabilité des finances publiques. À l'initial 2023, il faudra retrouver un minimum de 150 millions d'euros supplémentaires.

Le budget ajusté 2022 intègre l'inscription d'une recette exceptionnelle en provenance de l'Union européenne d'un montant de 69 millions d'euros. Cette aide provient du Fonds de solidarité relatif aux catastrophes naturelles.

Chers collègues, vous le voyez, malgré un contexte difficile, le drame budgétaire annoncé n'a pas eu lieu. L'intention du Gouvernement est bel et bien de maintenir le cap qui est celui du sérieux et de l'espoir, un cap qui nous permet de naviguer entre l'effort de désendettement et d'investissements dans l'avenir.

À cet égard, nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu concevoir un Plan de relance marqué par une grande ambition et doté de moyens substantiels. Les lamentations sont stériles, et nous devons avancer. Nous avançons donc à la fois avec prudence et avec force.

Notre Plan de relance correctement financé nous fera gagner de nombreuses années. Il permettra à la Wallonie de moderniser son économie et de devenir une région de pointe dans toute une série de secteurs, notamment l'aérospatial, les biotechnologies et la logistique. Je pense aussi au développement durable et à la transition environnementale. En la matière, la Wallonie sera bientôt l'exemple à suivre.

Le colossal travail budgétaire réalisé ces derniers mois n'aura pas été vain. Grâce à lui, nous retrouvons un peu la santé et nous pouvons nous tourner résolument vers l'avenir.

Monsieur le Président, je suis à la disposition de tous les membres de la commission et singulièrement à la vôtre.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Tonneau.

Mme Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, dans le cadre du premier feuilleton d'ajustement du budget 2022, je vais vous présenter les observations de la Cour des comptes pour les matières qui concernent spécifiquement cette commission. Ces observations sont relatives à la division organique 10 « Secrétariat général » et sont commentés aux pages 35 à 39 de son rapport.

La Cour observe tout d'abord que les crédits de cette division organique sont en hausse de 32,2 millions d'euros en engagement et de 33,1 millions d'euros en liquidation, et que les principales variations se situent au niveau des dépenses liées à la relance, à la résilience et à la covid-19, soit aux programmes 08 et 11.

Les crédits du programme 08 « Plan de relance de la Wallonie », inscrits sous la forme de provisions ou de réserves, sont en baisse de respectivement 50,9 millions d'euros et de 51,9 millions d'euros par rapport au budget initial 2022. Cette diminution s'explique notamment par une diminution de 34 millions d'euros en engagement et en liquidation des crédits de l'article de base 01.07 « Réserve covid-19 », qui constitue une réserve d'urgence à laquelle le Gouvernement a recours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Cette diminution fait suite à la campagne de vaccination organisée par l'AViQ.

Au niveau des crédits du programme 11 « Plan de relance de la Wallonie et la facilité pour la relance et la résilience européen », ils sont quant à eux en augmentation de 84,2 millions d'euros par rapport au budget initial 2022. Cette hausse s'explique par la constitution d'une nouvelle provision à l'article de base 01.04 « Réserve Ukraine » à hauteur de 100 millions d'euros, provision qui vise à faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine, notamment en ce qui concerne l'accueil des réfugiés.

L'article de base 01.02 « Plan de relance de la Wallonie » connaît par ailleurs une diminution de 15,9 millions d'euros.

Au premier semestre 2022, des montants ont été réalloués vers des projets repris dans le Plan de relance de la Wallonie et la facilité pour la relance et la résilience européen, à hauteur de 312,5 millions d'euros en engagements et 204,5 millions d'euros en liquidation.

La Cour des comptes observe qu'une partie des montants inscrits dans les réserves évoquées précédemment est en réalité déjà dédiée à une politique spécifique. À titre d'exemple, il est prévu d'accorder une dotation de 14 millions d'euros à l'OTW au départ de l'article de base 01.07 réservé au covid, afin de compenser la perte de recettes estimée de l'opérateur en raison de la baisse du chiffre d'affaires et la majoration du coût de nettoyage des bus.

À cet égard, la Cour des comptes rappelle que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques. Cette pratique nuit au principe de la transparence et de la spécialité budgétaire. Elle recommande dès lors de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget au Parlement.

La Cour des comptes a également émis une observation concernant les dépenses liées aux inondations, lesquelles s'élèvent à 757 millions d'euros au budget ajusté contre 761 millions d'euros au budget initial.

Le décret du 23 septembre 2021 a instauré un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations. Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a conclu un protocole d'accord avec les assureurs. Ceux-ci se sont engagés à payer presque le double du plafond d'intervention en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur.

Afin de s'assurer que les personnes sinistrées assurées en risques simples soient indemnisées à 100 % des dommages estimés et couverts selon des règles de leur police d'assurance, le Gouvernement wallon a décidé de prendre à sa charge le solde des indemnisations non couvert par les assureurs.

En vertu de ce protocole, les assureurs préfinancent la part wallonne de l'indemnisation des sinistrés. Dans les faits, lors de l'indemnisation, les assurances souscrivent un prêt émis par la Région wallonne à un taux de 0 % pour un montant nominal correspondant à la participation wallonne dans les dommages payés.

Le remboursement par la Région de la première annuité de ce prêt s'effectuera le 1er août 2024 à concurrence de 12,5 % du montant total de la participation wallonne. Ce remboursement se clôturera le 1er août 2031.

Le protocole précité conclu entre les assureurs et la Région wallonne prévoit en outre une clause de rendez-vous. Elle s'applique si les indemnisations effectivement payées aux assurés atteignent 1,5 milliard d'euros et si les estimations d'indemnisation sont supérieures à 1,7 milliard d'euros.

La clause prévoit que les parties concernées évaluent la situation et examinent le mécanisme de répartition des coûts et vérifient si, le cas échéant, le mécanisme prévu dans le protocole peut être maintenu pour la charge des indemnisations supérieures à 1,7 milliard d'euros.

Sur la base des données communiquées par Assuralia fin avril 2022, les indemnisations versées aux assurés s'élevaient à 1,495 milliard d'euros et d'après les dernières informations obtenues, les deux conditions sont désormais remplies, ce qui ouvre la porte à une application effective de la clause de rendez-vous.

Selon le décompte du 30 avril 2022, le montant total des dommages assurés en risques simples est estimé à 2 064 millions d'euros pour la Région wallonne.

Les compagnies d'assurances interviendront à concurrence d'environ 678 millions d'euros en faveur des sinistrés. Le solde des indemnisations est de 1 386 millions d'euros qui sera préfinancé par les compagnies d'assurances et qui sera à charge de la Région wallonne.

À titre d'information, au 31 décembre 2021, les versements des assureurs en lieu et place de la Région wallonne s'élevaient à 415 millions d'euros. La Cour des comptes ne dispose d'aucune donnée pour 2022.

La Cour des comptes observe que le projet de budget général des dépenses ajusté ne comporte toujours aucun crédit dédié au remboursement des indemnisations préfinancées des assureurs à charge de la Région.

Parallèlement, le projet de budget des recettes, quant à lui, ne comporte pas le montant estimé de l'emprunt équivalent à ces dépenses.

À ce jour, le coût global des inondations à charge de la Région wallonne s'élève à environ 2,8 milliards d'euros.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Tout d'abord, je voudrais remercie Mme la Représentante de la Cour des comptes que nous écoutons toujours avec un très grand intérêt. Je peux lui assurer que nous suivrons, si faire se peut, les recommandations.

J'ai juste quelques informations supplémentaires.

L'Ukraine, c'est bien une provision de 100 millions d'euros au sein des crédits qui me sont affectés et qui seront utilisés prioritairement pour les réfugiés. Pour toutes provisions, sachez que cela passe par le Gouvernement pour toutes les décisions. Ce n'est pas une provision où le ministre-président irait, comme dans un coffre-fort, ouvrir le coffre-fort, prendre les sous et les utiliser sans le contrôle. Je n'oserais imaginer dans quelle république nous serions, alors que nous sommes dans un royaume. Soyez sans inquiétude à cet égard. Les contrôles sont sévères.

Un autre point particulier pour les assureurs, on n'a pas inscrit quoi que ce soit en 2022, on l'avait inscrit en 2021. On vient de dépasser la barre qui enclenche la clause de rendez-vous. Cette clause de rendez-vous est enclenchée. J'ai vu le responsable d'Assuralia. On a fait un premier tout d'horizon. Eu égard aux travaux intenses que nous avons, les uns et les autres, jusqu'au 21 juillet, il a été convenu de se revoir à la rentrée pour poursuivre sereinement les discussions à cet égard. La clause de rendez-vous est enclenchée. Les discussions sont en cours, mais nous n'en sommes bien entendu nulle part. Il y aura certainement de longues et difficiles discussions.

Voilà pour les points les plus essentiels.

Discussion générale

M. le Président. – Je vais céder la parole aux députés dans l'ordre de leur demande de prise de parole, en rappelant simplement, dans un premier tour, pour l'organisation de nos travaux, une discussion d'ordre générale, sachant qu'il y aura au moins un second tour dans lequel on parlera DO par DO et programme par programme. Comme cela, vous le savez.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci à la représentante de la Cour des comptes.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais revenir sur cette question d'enregistrement dans le budget wallon d'une dette que le Gouvernement wallon a contractée.

Pour rappel, l'évènement qui l'a générée, c'était le 14 juillet 2021, c'étaient les terribles inondations. C'était un moment où nous examinions l'ajustement budgétaire 2021. Il était logique que le montant ne puisse pas être inscrit à l'exercice budgétaire de 2021. Il n'y a pas eu de deuxième ajustement.

Par contre, à l'initial 2022, nous avions déjà eu la remarque de la Cour des comptes disant qu'il fallait rattraper, parce que le chèque que le Gouvernement wallon a signé n'était finalement pas couvert par une délibération parlementaire. Or, chers collègues, c'est notre responsabilité comme parlementaires de s'assurer que les dépenses, les engagements que le Gouvernement prend sont effectivement couverts par une inscription budgétaire.

La Cour des comptes l'a dit, à l'occasion de l'initiale 2022, qu'il n'était pas normal que l'inscription budgétaire ne se retrouve pas à l'initiale 2022.

Ici, on a effectivement eu le décompte. Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises sur le basculement, c'est-à-dire l'activation de la clause de rendez-vous. On a ici le détail des chiffres de la Cour des comptes qui estime que l'engagement wallon montera à 1,386 milliard d'euros.

Autant, il y a un an, on pouvait comprendre, c'était normal, qu'il n'y ait pas cette inscription budgétaire. Autant, l'avertissement donné par la Cour des comptes en décembre dernier était audible. Quand on persévère dans la non-inscription d'une dette qui existe, là, j'ai un peu de difficultés.

Le constat, ai-je bien compris cela, Madame la représentante de la Cour des comptes ? Merci de me confirmer.

Je me tourne, maintenant vers vous, Monsieur le Ministre-Président. Pourquoi cette dette, qui existe et que vous laissez à votre successeur ou à ceux en tout cas qui assumeront la responsabilité de la Wallonie sous la prochaine législature, n'est-elle pas enregistrée dûment ?

Sinon finalement, le Gouvernement signe un chèque sans l'accord du Gouvernement.

M. le Président. – Je me tourne vers les autres députés pour ce premier tour. Qui souhaite la parole ?

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Président, juste une précision.

Adressons-nous nos questions à la Cour des comptes pour la libérer ensuite ? Ou sommes-nous partis sur une discussion générale ?

M. le Président. – Je pense qu'on est parti sur une discussion générale, mais c'est vrai que ce serai bien – j'aurais pu le préciser – on essaye d'adresser à la Cour des comptes, pour la libérer au plus tôt.

M. Hardy (PS). – Je n'ai pas de question spécifique par rapport à la Cour des comptes, mais une intervention générale sur le budget.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres questions concernant la Cour des comptes ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Juste pour bien formaliser les choses, j'adresse ma question à la Cour des comptes.

Que devrait faire le Gouvernement pour répondre à votre remarque concernant le 1,386 milliard d'euros ?

M. le Président. – C'est vrai que je n'ai pas été clair dès le départ. Je vais d'abord céder la parole au ministre-président.

La parole est à Monsieur le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Une fois encore, je remercie la Cour des comptes.

Nous vivons dans un pays formidable et le nombre d'instances de contrôle excède parfois le nombre d'acteurs qui y travaillent. C'est ainsi que la Cour des comptes est une instance très respectable, mais nous devons aussi tenir compte de ce que dit l'Institut des comptes nationaux.

L'Institut des comptes nationaux a formulé la remarque que nous avons suivie, du fait que c'est dans

les comptes de 2021 et à ce stade que le 1,386 milliard d'euros est inscrit. Il s'agit d'ailleurs d'un montant provisoire et qui devrait être définitivement validé en octobre 2022.

Ne craignez rien – je ne voudrais pas que vous passiez une mauvaise journée ou une mauvaise nuit -, l'argent est bien inscrit, il est dans les comptes 2021 sur base d'une recommandation de l'Institut des comptes nationaux.

M. Hardy (PS). – La Cour des comptes était-elle présente lors de cette réunion ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je crois qu'à cette réunion avec l'Institut des comptes nationaux, la Cour des comptes était présente. C'était Mme Belleflamme.

Par ailleurs, le seul montant qui est repris dans le budget 2022 est celui qui vise à rembourser les petits assureurs – je n'entre pas dans le détail entre les petits et les grands assureurs – pour des montants de l'ordre de 17,3 millions d'euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Tonneau.

Mme Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes. – Je ne peux que répéter ce qu'il y a dans le rapport.

C'est une inscription des crédits dédiés au remboursement des indemnisations préfinancées et, parallèlement dans le projet des recettes, un montant par rapport à l'emprunt.

Que ce soit 2021 ou 2022, c'est clair qu'il y a des discussions au niveau de l'année de l'inscription, j'en conviens.

Je ne vais pas aller plus loin, parce que je n'étais pas à la réunion. En effet, cela doit être inscrit. C'est le principe.

Au niveau de l'année, je ne vais pas rentrer dans les détails, parce que je ne connais pas les précisions.

M. le Président. – Je reviens vers les députés pour des réactions, des questions éventuelles encore vers la représentante de la Cour des comptes.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Il y a deux choses, Monsieur le Ministre-Président, dans le débat.

À savoir, quand le montant de la dépense est imputé ? Vis-à-vis de l'ICN, c'est une dépense qui est née au moment du fait générateur. Le fait générateur est l'accord que signe le Gouvernement avec Assuralia. Que cela soit imputé sur l'année 2021, c'est très bien, je n'ai pas de difficulté relativement à cet aspect.

Toutefois, à un moment donné, nous avons aussi, par le mécanisme, par cette signature, contracté une dette. L'inscription de cette dette-là, on ne la voit pas dans le budget. C'est une difficulté. Où est cette indication que la Région wallonne, le 1er août 2024, va devoir rembourser 1,386 milliard ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Soyez sans inquiétude, je ne vais pas vous dire « Ne soyez pas sans inquiétude », parce que deux négations voudraient dire une affirmation. Je ne voudrais pas vous inquiéter.

La dette sera celle des comptes 2021, dont nous reparlerons en octobre 2022.

C'est inscrit, bien entendu, ce sera pris en compte dans la dette. Ce serait bien d'avoir ce pouvoir de la faire s'évaporer, mais ce n'est pas le cas. Nous déposerons le compte définitif en octobre.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Nous prenons rendez-vous, Monsieur le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je me réjouis que ce ne soit pas le seul.

M. le Président. – Avant de rentrer dans la discussion générale, programme par programme, division par division, puis-je vous proposer de libérer Mme Tonneau de la Cour des comptes ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président. Je tiens à remercier Mme Tonneau pour le travail effectué et pour les informations qu'elle a livrées.

M. le Président. – J'allais le faire, mais vous m'avez précédé, et c'est très bien.

Merci, Madame Tonneau, pour votre présence et vos éclaircissements.

Je vous propose de procéder à la discussion générale division organique par division organique et même programme par programme.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Président, il me semblait que l'on avait dit que l'on procédait à discussion d'abord générale.

M. le Président. – On peut le faire, si vous le voulez. Je vous demanderai alors d'être vraiment général. J'ai souvent la demande que les programmes soient vraiment analysés les uns après les autres, parce que, autrement, c'est assez compliqué, il peut y avoir des mélanges.

Faisons la discussion générale.Toutefois, si vous allez dans des détails, gardez-les pour la discussion programme par programme. C'est vraiment une demande que je souhaite vous faire.

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, je vous ai bien entendu, vous dites que les lamentations sont stériles. Ne vous inquiétez surtout pas, je ne suis pas venu pour me lamenter. Vous n'avez pas à inquiétez pas pour cela. J'ai toutefois quelques questions à vous poser durant cette matinée.

Tout d'abord, au niveau de l'économie structurelle, on le sait, la Wallonie doit réaliser 150 millions d'euros d'économies structurelles cumulées – vous l'avez – chaque année. Le 23 mai, le Gouvernement nous annonçait d'ailleurs qu'il y aurait une série de réductions.

Pourtant, à la lecture de ces réductions, on s'étonne. Beaucoup d'entre elles constituent des *one-shots* et ne sont en réalité pas structurelles. Certaines réductions sont facilement identifiables : par exemple, le Fonds de rayonnement, la diminution de 15 millions d'euros à 5 millions d'euros. D'autres le sont moins : par exemple, la contribution des UAP à la maîtrise de leurs moyens de fonctionnement.

La question est très simple. Dans vos compétences, quel est l'effort total pour vos matières en 2022 ? Pouvez-vous nous les pointer dans chacune des lignes budgétaires concernées ? Pour vous, cette réduction est-elle structurelle ?

Concernant 2023, avez-vous déjà des pistes de réflexion ?

Concernant le budget base zéro, on le sait, cela avance dans sa mise en œuvre. Pourtant, comme à l'initial, l'expression « BBZ » ou « budget base zéro » ne revient jamais dans l'exposé particulier du ministre-président. On sait cependant que des leviers ont été approuvés par le Gouvernement, sans en savoir davantage.

Comment le BBZ est-il intégré dans cet ajustement ? A-t-on déjà activé des leviers dans le cadre de cet ajustement ?

On constate aussi, Monsieur le Ministre-Président, que le Gouvernement propose d'indexer non seulement le traitement des ministres, soit 4 000 euros par ministre, mais aussi indexer le traitement de son personnel de cabinet. Au total, les dépenses augmentent finalement de 167 000 euros. Pourtant, Monsieur le Ministre-Président, on voit que le Gouvernement n'a pas pour autant mis le même effort pour indexer les APE. Comment pouvez-vous nous expliquer cette différence ?

Concernant les inondations, on a parlé de la clause de rendez-vous. Le préfinancement des 990 millions d'euros apportés par les assureurs, on en a également parlé, je passe mes questions.

Au niveau des relations internationales, on peut remarquer que l'ajustement budgétaire 2022 s'inscrit globalement dans une continuité qui traduit l'absence de vision, de stratégie de redéploiement, de changement de cap du Gouvernement wallon en matière de politique internationale. Nous aurons bien sûr l'occasion de vous interroger plus particulièrement sur les différents articles. Je reviendrai sur cela au niveau de WBI.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, on connaît le contexte général de la Wallonie avec les drames cumulatifs du covid, des inondations et de la guerre en Ukraine, avec des impacts très forts en termes d'inflation, notamment en matière de coûts énergétiques. On connaît aussi le contexte budgétaire qui en découle. La situation critique du déficit et de l'endettement appelle une gestion rigoureuse et des économies permettant d'éviter des gaspillages. En même temps, les autres défis, qu'ils soient écologiques ou sociaux, requièrent des investissements et des dépenses publiques bien nécessaires.

Quand nous parlons de dettes, nous avons aussi en tête l'enjeu de la dette écologique.

Le Gouvernement wallon s'inscrit, dans cet ajustement, dans la trajectoire de réduction de la croissance de l'endettement. Cependant, ses déficits restent très élevés. Il n'y a aucune raison de se réjouir.

À côté de ces trois drames majeurs, il y a aussi le choix d'une politique volontariste d'investissements, qui est à nouveau illustrée par le budget ajusté, avec une série d'investissements qui sont prévus à travers le Plan de relance wallon. Il s'agit d'investir pour le redéploiement, mais aussi investir pour le climat et la biodiversité, pour la transition et la résilience, pour prévenir des crises qui sont déjà là, comme les inondations l'ont illustré dramatiquement.

J'avais quelques questions, notamment par rapport au rendez-vous avec les assurances. Pourriez-vous faire le point avec nous sur la situation à ce jour avec les assurances sur les inondations ? Y a-t-il déjà des discussions qui ont été entamées ? Y a-t-il une ouverture de la part des assureurs ? Quelles sont les perspectives dans cette négociation avec les assurances ?

Je voulais aussi vous interroger, de manière plus globale, sur le moindre financement du Fonds de relance et de résilience. Vous avez vous-même été porteur de ce débat et je pense que ce sera discuté en CODECO. Pour la Région, si l'on appliquait la réduction du montant de manière linéaire, celle-ci perdrait 350 millions d'euros. Quand on voit ce que l'on

a dû payer pour les inondations notamment, je pense que ce serait la moindre des choses que le Gouvernement fédéral fasse un geste, d'autant plus que, comme vous le savez, les travaux de rénovation et de reconstruction vont générer de la TVA au bénéfice du Fédéral. À tout le moins, ces montants devraient pouvoir être exonérés. Avez-vous déjà pu en discuter avec le Gouvernement fédéral ? Y aura-t-il des éléments d'information intéressants ?

Au-delà des investissements, l'ajustement confirme, par ailleurs, les engagements pris. Hier, la ministre de l'Emploi considérait que c'était un ajustement technique, mais le fait de conserver des choses qui étaient prévues est aussi un élément fort. Je pense notamment à l'indexation de +1 % du Fonds des communes, à la croissance du financement de l'OTW, à l'enveloppe de réinvestissement et les 260 millions d'euros mis dans l'accord du non-marchand. On a toujours l'impression que cela a été décidé très facilement, mais c'est un effort qui est tout de même considérable.

Enfin, je pointe l'enjeu des APE. Si je partage le combat, on a eu l'occasion d'en discuter, je me permets juste de dire que le propos me semble assez indigne de la part du groupe des Engagés. Je sais bien que l'ensemble du groupe ne le partage pas, en faisant des comparaisons qui sont un peu malvenues pour moi.

À ce niveau, il est nécessaire, dans un travail budgétaire important, de dégager des solutions par rapport à l'enjeu des APE, même si je sais bien que ce n'est pas facile. En tout cas, notre volonté est d'apporter un soutien au Gouvernement pour que l'on puisse attendre l'ensemble du gap entre ce que les employeurs vont payer et ce que la Région octroie, mais en tout qu'il y ait un mouvement pour permettre d'atteindre l'objectif.

Dernière chose, par rapport à l'Ukraine, on a les 100 millions d'euros qui sont prévus. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'utilisation de ces moyens ? Avez-vous déjà des idées à ce stade ?

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Comme l'a indiqué M. Disabato, cet ajustement 2022 reste marqué par un contexte international et un contexte wallon difficile, avec la catastrophe que nous avons connue, ainsi que la guerre en Ukraine, le covid, et leur impact sur notre économie.

Malgré tout, le Gouvernement s'est engagé à mettre tous les moyens en œuvre dans le cadre d'un Plan de relance ambitieux. À cet égard, le ministre Borsus indiquait hier qu'un CODECO devrait avoir lieu aujourd'hui. Avez-vous plus d'éléments d'information sur la répartition des efforts demandés ? La position européenne quant à la voilure que devait prendre le Plan de relance européen, est-il diminué globalement ou doit-on sélectionner des priorités ?

Comme je l'ai dit, il y a un contexte difficile. Il est à relever que le Gouvernement wallon agit dans une ligne d'une trajectoire budgétaire de retour à l'équilibre en 2024, en ce qui concerne la gouvernance ordinaire de la Région. C'est positif quand l'on sait qu'il y a une épée de Damoclès sur la soutenabilité de la dette pour notre Région. La volonté du Gouvernement est d'être solidaire des générations futures, qui ne devront pas porter tout le poids d'une dette qui doit rester, comme je l'ai dit, soutenable.

Malgré un contexte difficile, nous soulignons que le Gouvernement n'a pas perdu ni ses ambitions ni la ligne de conduite qu'il s'est fixée, en témoigne notamment l'identification des économies structurelles prévues par le Gouvernement. Bien que déjà réalisé lors de l'initiale 2022, le Gouvernement wallon a identifié les premiers 150 millions d'euros structurels conformément à l'engagement du Gouvernement dans le cadre de la soutenabilité des finances publiques et compte tenu du contexte. Nous nous réjouissons que cet engagement soit tenu.

L'ajustement 2022 est extrêmement important. Il est à la fois technique et il permet d'adapter un grand nombre de crédits en fonction de l'évolution des paramètres macroéconomiques, mais il contient aussi quelques éléments qui traduisent le fait que les priorités ont été concentrées sur l'essentiel.

J'avais toute une série de questions, Monsieur le Président. Je vais les garder comme vous le voulez, DO par DO, pour améliorer la lisibilité de nos débats. Elles tourneront autour du Fonds de solidarité et des catastrophes naturelles, mais aussi sur le Plan de relance wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Comme cela a été dit par le ministre-président et par d'autres collègues, on est dans une situation où l'on fait des économies. Le montant de 150 millions d'euros a été évoqué. Ce sont 150 millions d'euros à trouver de manière cumulative chaque année. C'est ce qui avait notamment été annoncé lors de la conférence de presse du Gouvernement. À lire les déclarations, il y a aussi un besoin de financement de plus de 500 millions à trouver cette année. Ce sont des chiffres importants.

Ce qui est étonnant, c'est qu'il y a des pistes vers lesquelles on cherche et puis les pistes vers lesquelles on ne cherche pas. Par exemple, dans le cadre de la conférence de presse du Gouvernement et dans le cadre des informations qui ont été livrées après cette conférence de presse, on apprenait que les services publics wallons allaient devoir faire un effort de 40 millions d'euros. D'autres pistes auraient pu donner lieu à des montants appréciables qui auraient pu aussi

aider à faire des économies au niveau de la Région wallonne.

Le premier élément que je voulais partager avec vous, c'est la question des cabinets. On a déjà évoqué cette question. On a des cabinets extrêmement importants en Wallonie avec 422 personnes. Quand on compare aux autres parlements, c'est le taux de personnes engagées dans les cabinets le plus élevé. Il y a eu un arrêté en 2019 qui a stipulé que l'ensemble du Gouvernement pouvait engager l'équivalent de 397 équivalents temps pleins dans les cabinets. On peut constater que les ministres s'en sont donné à cœur joie, puisque l'on a été, dans chacun des cabinets, presque à fond de cale, pour engager le maximum de personnes au sein des cabinets.

D'autres méthodes sont utilisées dans d'autres pays pour travailler avec les cabinets et l'administration ; on les a déjà évoquées, je ne vais pas les détailler. J'ai rappelé l'exemple des Pays-Bas où il n'y a que trois personnes qui travaillent dans les cabinets de chaque ministre, avec l'idée de diriger l'ensemble de l'administration et d'être en osmose avec cette dernière. Si l'on devait appliquer cette logique, on ferait une économie de 24 millions d'euros, puisque l'ensemble des cabinets coûtent 26 millions d'euros.

On pourrait aussi aller vers une proposition intermédiaire, puisque l'on a une situation où chaque ministre s'occupe de différentes compétences. On le voit aussi dans chaque commission. On pourrait imaginer, par exemple, un collaborateur ou une collaboratrice pour le ou la ministre par matière.

Si l'on devait le faire, cela ferait sept ou huit personnes par ministre, par cabinet, au lieu des 50 ou 60 personnes que l'on a par cabinet actuellement. Cela ferait une économie de 22 millions d'euros ; ce qui n'est pas négligeable.

On pourrait faire comme si le débat était sur la qualité du travail de ces cabinets ; je l'entends souvent. Je n'ai pas de jugement à ce sujet. Chacun dans ce Parlement et chacun dans le Gouvernement travaille beaucoup dans ces cabinets ; il n'y a pas de doute. La question est plutôt : dans quelle mesure n'y a-t-il pas un effet de paravent avec l'administration ? Ne serait-ce pas plus efficace d'avoir des cabinets plus restreints pour qu'il y ait un travail plus efficace avec l'administration ?

Un autre élément que je vais mentionner, même si je trouve parfois étonnant de l'entendre, c'est le fait que ce sont des emplois. C'est un peu fort comme argument, dans la mesure où l'ensemble des citoyens de notre Région sont confrontés à des difficultés, notamment parfois en perte d'emploi. Étant donné les qualités des uns et des autres, si quelqu'un devait retrouver un travail dans un cabinet, il n'aurait pas trop de difficultés ; c'est mon sentiment.

On fait souvent comme si ce débat était la seule marotte du PTB, alors qu'il suffit de regarder dans l'histoire politique récente de notre pays pour constater, par exemple, qu'un certain Guy Verhofstadt, que l'on ne peut pas accuser d'être de gauche, a eu cette réflexion sur l'efficacité d'avoir des cabinets aussi importants. Il a même initié une réforme que vous connaissez sous le nom de Copernic pour limiter le nombre de personnes dans les cabinets. Cette réforme n'a pas abouti dans les effets escomptés, mais la réflexion était là.

Plus récemment, en 2016, M. Dermine, dans le cadre d'un groupe de travail et de réflexion, a aussi émis des propositions, des notes concernant la limitation du nombre de personnes qui sont dans les cabinets.

C'est dommage de ne pas avoir saisi l'occasion de devoir chercher de l'argent, de faire des économies, pour avoir également cette réflexion sur comment les cabinets pourraient être plus efficaces et pourraient donner lieu à certaines économies au sein de l'ensemble du financement de la Région wallonne.

Le second élément est la question des rémunérations des ministres et des députés ; M. Bastin en a dit un mot. Vous savez que le PTB trouve qu'elles sont trop élevées : 11 000 euros pour les ministres, 7 000 euros pour les députés, c'est de loin beaucoup plus que la moyenne des citoyens de notre Région. Pour directement casser les pattes à un canard, il ne s'agit pas non plus d'accuser les députés ou les ministres de ne pas travailler ni de jeter l'opprobre sur la qualité de leurs prestations. Il s'agit surtout de faire le constat via une distance objective entre quelqu'un gagnant 7 000 euros par mois qui décide pour les autres et la moyenne des revenus en Wallonie.

On le voit très concrètement dans la crise que l'on connaît concernant l'énergie. Je suis de ceux qui pensent que si nous avions des ministres qui gagnaient le salaire moyen des travailleurs et travailleuses dans notre pays, des mesures rapides auraient été prises pour que les gens puissent faire face aux factures énergétiques.

Il y a là un décalage. L'ensemble du montant dont on parle est l'équivalent de 9,2 millions d'euros dans le budget de la Wallonie. Vous connaissez notre proposition. Il faudrait diviser par trois les salaires des ministres, et par deux les salaires des députés.

Encore une fois, je vais faire une proposition intermédiaire. Je vais d'abord prendre l'exemple du Parlement wallon. Au niveau du Parlement wallon, il y a eu une réflexion lors de l'intronisation du Gouvernement MR-cdH sur les salaires des ministres. Vu la situation dans laquelle la Région wallonne était à ce moment-là, ce Gouvernement a décidé d'une diminution salariale de 10 % des salaires des ministres.

Il y a eu également une réflexion au sein du Parlement flamand pour diminuer les salaires des députés. Donc, dans le cadre budgétaire, à l'époque, il y

avait tout un débat notamment sur le financement de la culture. Il y avait d'ailleurs un mouvement très fort au sein de la culture pour protester contre le fait qu'on prenait des mesures d'économie drastiques dans le secteur. Une réponse du Gouvernement flamand a été notamment d'accepter que le PTB à l'époque introduise une résolution pour diminuer le salaire des députés de 5 %. Cette résolution a été mise au frigo pendant un an et puis, mon camarade, Jose Daas, du côté du Parlement flamand, donc membre du PTB, parlementaire du PTB a ressorti cette résolution qui a été soutenue finalement par la majorité. Donc, il y a eu une diminution salariale de 5 %.

Comme dans le dossier, d'ailleurs rappelez-vous des collaborateurs des ministres qui n'ont plus de charges, un des arguments évoqués d'ailleurs par le Ministre-Président, après des semaines, des mois de discussion, était de dire que son souhait était de s'aligner sur les autres parlements puisque les autres parlements ont pris des mesures en la matière. J'invite le Gouvernement et la majorité, là aussi, à s'aligner notamment sur le Parlement flamand pour prendre cette mesure qui est d'ordre plutôt symbolique, mais qui est importante pour dire, à un moment donné, que nous aussi, en tant que députés, on accepte la diminution de nos salaires.

Un troisième point, c'est la question des points APE. J'entends M. Disabato qui évacue la réflexion de M. Bastin sur la comparaison. Alors, comparons à la dotation du Parlement. La dotation du Parlement a été indexée à concurrence d'un million d'euros. Je pense qu'elle doit l'être. En dehors de ce que je viens de dire sur les salaires, d'autres dépenses sont effectivement importantes pour le fonctionnement du Parlement. Là, il faut nous expliquer la logique. Pourquoi là est-ce indexé et pourquoi, pour les points APE, qui concernent quand même des milliers d'emplois nécessaires à la collectivité, qui mettent en difficulté toute une série de structure dans le paiement des salaires, a-t-on décidé de ne pas indexer les salaires permettant ainsi à toutes les personnes d'être rassurées par rapport à leurs salaires ?

Le dernier point, le Plan de relance, 1,7 milliard du Plan de relance est indiqué dans le budget, ce qui est assez logique. Cependant, ce qui me pose question, ce sont deux choses. D'abord, on nous dit souvent : « non, ne vous inquiétez pas. On n'est pas dans une logique d'austérité puisqu'il y a relance ». Le Gouvernement wallon démontre que l'un n'exclut pas l'autre. On peut investir dans le cadre du Plan de relance, mais décider des mesures d'économie, notamment dans la fonction publique. Surtout, – c'est une question très précise au ministre-président–, dans le chiffre de 1,7 milliard d'euros, on peut imaginer les projets évoqués notamment dans la presse sont évidemment concernés par la réalisation et par les dépenses de ce 1,7 milliard d'euros. Cependant, on ne sait pas précisément quels sont les projets qui sont prévus dans la somme évoquée dans le budget.

Donc, il n'y a pas de précisions à ce niveau-là. Donc, cela nous intéresse.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je ne vais pas revenir largement sur le contexte cité par le ministre-président dans son exposé introductif et par mes collègues. Je me réjouis que, tout comme pour le budget initial, ici, l'on poursuive les investissements nécessaires à la reconstruction, à la relance et à la poursuite de politiques sociales, économiques et environnementales et que l'on prenne des mesures pour garantir une dette soutenable. J'ai entendu parler du déficit qui se creuse, mais, vraiment, notre attention se porte sur la dette que l'on fait peser sur les générations futures. Ici, on garde cet objectif de garantir une dette soutenable à l'horizon 2030 sans prendre de mesures d'austérité. J'ai quelques questions que je pensais réserver pour la discussion par DO. Néanmoins, cela a été souligné par d'autres dans leurs exposés, je vais revenir un petit peu sur la trésorerie des UAP. On mobilise 100 millions d'euros dans le cadre de la réalisation d'économie structurelle. C'est un premier pas dans la bonne direction. Je me demandais s'il y avait déjà une réflexion pour aller plus loin parce que j'ai en tête que ce sont 3,5 milliards d'euros qu'il y a en tout dans les UAP. Donc, y a-t-il a moyen d'aller chercher plus ? J'entends beaucoup parler d'économie structurelle de solution. Cela est peut-être une piste que le Gouvernement a déjà entamée, a déjà mis sur la table et peut-être que l'on peut aller plus loin.

M. le Ministre-Président, dans votre exposé introductif, vous avez évoqué cette recette exceptionnelle en provenance de l'Union européenne de 69 millions d'euros issus du Fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles. C'est un fonds qui permet à l'Union européenne de soutenir financièrement un État membre, notamment si lui ou une de ses régions a connu une catastrophe naturelle majeure ; on rentre dans les conditions, donc j'imagine que c'est dans ce cadre que cela s'inscrit. Cela prend la forme d'une subvention qui complète les dépenses de l'État bénéficiaire et sert à financer des mesures d'urgence, de première nécessité et de remise en état visant à réparer des dégâts en principe non assurables.

Une série d'actions urgentes sont éligibles :

- la remise en fonction immédiate des infrastructures et des équipements dans les domaines de l'énergie, de l'eau potable, des eaux usées, des télécommunications, des transports, de l'enseignement, et cetera ;
- la mise en œuvre de mesures provisoires d'hébergement et la prise en charge des services de secours destinés aux besoins des populations touchées, la sécurisation immédiate d'infrastructures et la protection du patrimoine

culturel, le nettoyage des zones sinistrées, y compris des zones naturelles, une assistance rapide, notamment médicale, à la population touchée.

Par rapport à cela, pouvez-vous déjà nous dire comment ces 69 millions d'euros seront engagés et liquidés en 2022 ? Quelle sera la destination finale de cette subvention exceptionnelle ? En d'autres mots, où ira prioritairement cet argent ? Selon quelles modalités et avec quel contrôle ?

Je voulais aussi réagir aux propos de M. Mugemangango. Monsieur Mugemangango, vous avez un discours de CEO ici, même de *cost killer*. Vous avez parlé de compétitivité, vous avez fait un *benchmarking* avec d'autres gouvernements, notamment à l'international. Vous avez parlé d'efficacité, d'économie d'échelle, de réduction des coûts, *cost killer*. Nous, au MR, c'est un discours que l'on peut entendre. Par rapport au fonctionnement d'un cabinet, on sent clairement que le PTB n'a jamais exercé de responsabilité dans un exécutif, notamment dans un gouvernement. J'ai néanmoins envie de vous dire que, si l'on accepte de tenir ce discours pour les cabinets, pour le public, il faut alors aussi pouvoir accepter de le tenir pour le privé.

M. le Président. – La parole est Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Très brièvement et sur un point bien précis. La preuve que ma collègue et moi sommes sur la même longueur d'onde est que j'avais envie de réagir aux propos du PTB et les inviter à monter une fois dans un exécutif, parce que je ne suis pas sûre que, quand ils seront aux affaires, ils auront le même discours par rapport au nombre de collaborateurs pour un ministre. Cependant, c'est un autre débat. Je vous invite donc vraiment à être dans un cabinet, même une semaine ; vous verriez comment cela fonctionne et le nombre de collaborateurs qui sont nécessaires.

Monsieur le Ministre-Président, j'avais une question par rapport aux fonds FEDER. Nous allons avoir un débat à la rentrée par rapport à l'enveloppe 2014-2020, qui sera intéressant et qui est attendu. J'avais une question par rapport à la troisième enveloppe FEDER 2021-2027. On a pu lire que la Société wallonne des aéroports, la Ville de Mons et la Ville de Ans avaient eu un problème par rapport à la rentrée des dossiers, par rapport au timing qui n'a pas été respecté. Cette nuit, votre conseil communal a duré assez tard et je pense que le dossier a été évoqué.

Par rapport à ces projets qui ne sont pas retenus, par rapport à cette troisième enveloppe, y a-t-il, au niveau budgétaire, des moyens supplémentaires qui vont être dégagés pour pouvoir répondre à ces différents projets ? Si je prends l'exemple de Mons, on parlait d'un dossier de 15 millions d'euros qui n'avait pas été retenu en matière de mobilité. C'était pour voir si des moyens supplémentaires allaient être dégagés au niveau de la Région wallonne, tout en sachant que c'est difficile pour tout le monde, ou ces dossiers passeront à trappe et il faudra analyser les causes de tous dossiers qui n'auront pas été retenus.

M. le Président. – J'ai le sentiment que chacun a pu s'exprimer lors de ce premier tour.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais simplement paraphraser ce que certains collègues parlementaires ont indiqué. Je ne vais pas redire tout ce que j'ai déjà dit, je me réfère à toutes ces réponses antérieures par rapport aux questions posées par le PTB.

Je crois savoir que les salaires du groupe PTB sont les mêmes que les autres partis et s'il y avait une différence, je vous demanderais de suspendre la séance et d'appeler M. le Greffier pour lui demander pourquoi il y a une différence.

Ensuite, avec cet argent-là, chacun agit selon sa conscience. Certains donnent des moyens financiers à des œuvres philanthropiques, sans devoir faire de communications extérieures, d'autres le donnent au parti, comme le PTB, pour ensuite l'utiliser pour faire de la communication sur Facebook, et cetera. Je ne vais pas refaire tout le débat. On voit très bien les intentions. Je m'en réfère simplement à ce que j'ai dit, Monsieur le Président, à maintes reprises, au sein de cette honorable assemblée.

On me demande ce que j'ai fait comme efforts dans mon budget. Je répondrai en deux points.

D'abord, dans la rubrique budgétaire qui m'est conférée, il y a parfois beaucoup d'argent. Ce n'est pas mon argent, c'est celui que d'autres départements utilisent après décision du Gouvernement. Parfois je me dis que je suis un ministre-président avec un pouvoir budgétaire énorme, mais je me rends compte que c'est plutôt riquiqui. Dans mes propres attributions, on a fait un effort proportionnel énorme, puisque l'on a supprimé 10 millions d'euros dans le rayonnement et donc dans la balance structurelle.

Pour ce qui concerne BBZ, il y a eu un premier rapport. Je vous invite, compte tenu de la complexité du sujet, de l'évoquer avec mon collègue des finances, pour qu'il puisse expliquer toute l'évolution du bureau conseil à cet égard et les marges de manœuvre par rapport auxquelles ils ont estimé qu'il fallait réfléchir.

Concernant les choix d'investissement dans le cadre du redéploiement, il y a beaucoup de choses. En matière de formations 76 millions d'euros sont prévus, je n'ai pas besoin de vous rappeler à quel point les besoins sont énormes. Il y a les pouvoirs locaux, avec un rôle déterminant, avec 103 millions d'euros de prévus. Il y a

aussi la poursuite de la politique de réduction de production de gaz à effets de serre, de toutes natures. Si je ne prenais que la réforme UREBA, il y a là près de 100 millions d'euros et je peux continuer comme cela. Pour l'offre de transports en commun, c'est de l'ordre de 44 millions d'euros. À cet égard, j'étais encore en Tchéquie hier, l'effort est énorme en termes de transports en commun, avec des gratuités. Franchement, si l'on me pose la question, je pense que plus vite l'on ira vers la gratuité totale, plus on sera cohérents avec le fait que l'on souhaite privilégier les transports en commun. Cependant, on doit prendre cette décision qu'à partir du premier septembre, c'est 1 euro, à la fois pour les personnes de plus de 75 ans et pour les 18-24 ans. Bien entendu, l'on me dit 1 euro, pourquoi pas zéro ? Pourquoi 24 ans et pas 25 ans ? J'accepte tout cela, mais un fait est là. Le pas est franchi et il faut continuer dans cette voie, même si c'est extrêmement difficile.

Vous l'avez cité également. Quand, dans l'accord non marchand, M. Disabato l'a fait remarquer à très juste titre, c'est l'accord le plus important jamais connu. C'est une revalorisation absolument extraordinaire, eu égard à nos propres moyens et indépendamment à la politique que l'on a. On l'a fait, car nous estimions, dans un grand consensus d'ailleurs, qu'il fallait le faire. Bien entendu, c'est de l'argent qui est structurel.

Pour le RRF, la facilité pour la reprise et la résilience, il y avait un point à l'ordre du jour qui est reporté. Ce matin, je n'ai pas pu poursuivre l'examen au Comité de concertation, simplement Monsieur le Président, pour privilégier cette réunion du Parlement à 9 h.

Je suis une particule élémentaire, c'est-à-dire que contrairement au principe d'Eisenberg, je ne sais pas être ici et ailleurs, je ne sais pas être corps et énergie. J'essaye d'être là à neuf heures et je suis ici et pas là-bas, au 16 rue de la Loi, mais j'y suis représenté d'une manière très pertinente et remarquable par le ministre Collignon qui vient de m'indiquer que le point est reporté et sera rediscuté.

Il y a encore quelques éléments. Je partage l'opinion émise sur la trésorerie des UAP. Il y a toujours beaucoup de réticences. Il y a le principe de « l'écureuil », on aime bien garder comme cela, mais cela veut dire également qu'à un moment donné pour que l'on garde comme l'écureuil, c'est que dans les budgets cela a été une dépense et cela a été une dépense comptabilisée SEC. Pour moi, c'est un sujet très sérieux pour lequel nous devons avancer.

Pour le Fonds européen, la Commission donne des sous et demande des explications après. À ce stade, nous n'avons pas encore bien défini ce que nous allons donner comme justification, mais je préconiserais non pas de prendre plusieurs projets, mais d'en prendre un, par exemple. Celui qui me vient à l'esprit est celui des déchets. Il y a quand même 150 000 tonnes de déchets que nous avons dû non seulement ramasser, mais traiter et cela coûte une fortune. Quant à la provision Ukraine dans les 100 millions, pour le moment, 32 millions sont engagés pour l'accueil des réfugiés. Je n'ai pas besoin de vous dire que plus nous avançons dans le temps et plus les choses sont compliquées.

Enfin, Madame Galant, vous vouliez parler du projet qui reliait Saint-Ghislain à Mons. Les choses sont relativement simples, quand il y a des appels à projets il y a des conditions et puis il y a les délais. Les délais, c'était midi, et quand un dossier arrive à 12 h 21 ce n'est pas midi. Le Gouvernement s'est réuni parce que si nous commençons à dire que nous pouvons accepter 21, alors pourquoi pas 22 ou 24 ?

Si je m'autorise vraiment avec beaucoup d'amabilité et de conseils à donner à celles et ceux qui demain participeront à des appels à projets, car il y en aura d'autres, ce serait pas mal de répondre la veille. On ne sait jamais qu'il y ait un problème électronique, il y a toujours un ordinateur qui se plante, j'en ai un aussi. Cela prend du temps et on s'énerve. Comme cela, ça nous laisse un peu de temps.

Je pense avoir brossé, je ne prétends pas, Monsieur le Président d'avoir été dans tous les détails, mais nous voyons le contexte dans lequel nous travaillons.

M. le Président. – Y a-t-il des demandes de prise de parole à ce stade ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je voudrais revenir, Monsieur le Ministre-Président, sur l'impact de la décision que votre Gouvernement a prise relativement à la non-indexation des budgets APE. Par rapport à vos compétences de ministre-président en charge notamment des relations internationales et de la lutte contre la pauvreté, j'ai regardé le cadastre des aides APE par rapport à vos compétences.

C'est vrai que, s'il y a 60 000 personnes aujourd'hui en Wallonie qui travaillent avec des financements de points APE, dont les employeurs doivent respecter l'indexation et sont confrontés à une décision qui est la vôtre, qui est celle de votre Gouvernement de dire que l'on n'indexe pas les points APE, alors que cette année-ci, au moins à quatre reprises, il y a un index qui est arrivé alors que l'initial n'en prévoyait qu'un seul, ce sont globalement 4 % à 5 % de masse salariale perdue par emploi.

Dans vos compétences, Monsieur le Ministre-président, sur base du cadastre publié en 2019 sur les points APE, il y a tout de même 150 travailleurs qui sont concernés, 150 travailleurs engagés et employés par des associations avec lesquelles vous travaillez au quotidien, qu'il s'agisse d'associations qui travaillent pour la solidarité internationale ou qu'il s'agisse d'associations – et vous les connaissez bien – qui

travaillent dans la lutte contre la pauvreté. Pour ces personnes, vu le niveau de personnel qu'ils ont avec des financements APE et le nombre de points APE, il n'y a pas de source de financement alternative. Pour pouvoir indexer leur personnel, ils sont dès lors face à un choix : soit ils suppriment des emplois – 4 % de 150 personnes, vous êtes à six, sept emplois qui doivent être supprimés dans les secteurs qui dépendent de vos compétences –, soit il y a un accord pour ne pas indexer – mais les salaires de ces travailleurs ne sont pas mirobolants –, soit il y a une réduction volontaire ou forcée ou convenue ensemble du temps de travail, mais, au bout du compte, il y a une réduction du service que ces associations, tant dans la solidarité internationale que dans la lutte contre la pauvreté, effectuent aujourd'hui. Ce sont des enjeux auxquels – je le sais – vous êtes sensibles et extrêmement attentif.

J'ai scruté dans votre budget, Monsieur le Ministre-Président, s'il y avait des aides pour que, à tout le moins moins, ce que le Gouvernement n'a pas décidé puisse être compensé par des moyens qui vous seraient propres, des noisettes que vous auriez sur le côté pour aider ces associations, mais j'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Est-ce à dire, Monsieur le Ministre-Président, que les associations qui œuvrent pour la solidarité internationale, pour la lutte contre la pauvreté, vous allez les laisser face à ce choix cornélien, difficile et qui me semble être contradictoire avec les déclarations et les intentions que vous et votre Gouvernement portez ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – D'abord, je trouve dommage d'avoir un ministre-président qui refuse de répondre aux questions, parce que les questions que j'ai posées aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'hier.

La première question que j'ai posée vise à savoir si vous acceptez l'idée de vous mettre dans la même logique que le Parlement flamand. Voilà, je ne vous demande pas ici de mettre en place la revendication du PTB sur les salaires des députés, mais de dire, comme vous l'avez fait, d'ailleurs, pour les collaborateurs du ministre qui n'ont pas de charge, qui n'ont pas de portefeuille, si l'on va se mettre dans la même logique que celle du Parlement flamand. C'est la une première question.

Seconde question : dans votre cas, par exemple, envisageriez-vous de passer de 60 personnes dans votre cabinet à huit personnes dans votre cabinet, par rapport aux compétences dont vous avez la charge, pour pouvoir justement aussi, dans cette logique, pour reprendre les termes de Mme Nikolic, de *cost killer*, mais qui est déjà dans la logique du Gouvernement de budget base zéro et d'aller chercher là où l'on peut récupérer de l'argent ? Sur ces deux éléments, pas de réponse.

Je n'ai pas de problème, on peut revenir sur la logique du PTB concernant les salaires des députés. Nos salaires sont les mêmes que vos salaires. La rétrocession est bien plus importante puisque mon salaire et celui d'un salaire moyen de travailleur, mais ce n'est pas de cela que l'on parle. On parle de ce que vous allez faire pour les salaires en général, pas pour les salaires du PTB ou pas pour les salaires des députés ou les rétrocessions dans vos partis. Ce sont deux débats différents. Ici, le débat est le suivant : que fait-on par rapport aux salaires de l'ensemble des députés ?

Vous revenez régulièrement – encore une fois, je n'ai pas de difficulté avec cela – sur ce que nous faisons de cet argent. Effectivement, on investit dans les réseaux sociaux, on investit dans cette communication. Je trouve que c'est paradoxal, pour des partis politiques qui, depuis 20 ans, sont sur des plateaux télé, de reprocher au nouvel arrivant de faire de la communication via les réseaux sociaux. C'est aussi paradoxal, quand on sait que, notamment dans le nord du pays, l'extrême droite est très active sur les réseaux sociaux et que nous luttons contre l'extrême droite, de constater que, dans le nord du pays – ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des études qui le disent – l'exposition du PTB dans le paysage médiatique, au niveau de la télévision, par exemple, c'est 0,3 % du temps d'exposition. On assume complètement d'investir dans les réseaux sociaux.

Sur la remarque de Mme Nikolic, peut-être qu'elle se rend compte que, contrairement à ce que l'on a pu entendre sur le dos du PTB – populistes, utopistes, et cetera – parfois et bien souvent, nous venons avec des propositions réalistes et concrètes.

(Réaction d'un intervenant)

Pas cohérente ? Je ne sais pas. Je suis plutôt étonné de vous entendre vous et Mme Galant dire : « Non, si vous étiez effectivement vous-même au pouvoir, vous ne diriez pas ce que vous dites maintenant sur les cabinets ».

J'ai deux remarques par rapport à cela. Je constate effectivement que certains partis, dont le MR, disent des choses quand ils sont dans l'opposition et d'autres choses quand ils sont dans la majorité. Il suffit de regarder dans les anales parlementaires de notre Parlement wallon pour constater que quand le MR était dans l'opposition, il posait aussi des questions sur les cabinets. Maintenant, il n'est même plus question d'en parler.

Dans ce sens-là, je constate…

(Réaction d'un intervenant)

Non. Je constate aussi que d'autres pays... Je vais y venir, Monsieur Luperto.

M. le Président. – J'aimerais bien que l'on s'écoute. S'il vous plaît, Monsieur Mugemangango, clôturez s'il vous plaît pour que l'on puisse avancer dans le débat.

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Tant que l'on ne m'interrompt pas, je peux clôturer.

J'en termine donc. Quand vous dites que ce serait impraticable, je vous l'ai indiqué : dans d'autres pays, on pratique autrement. Surtout, dire que le PTB ne s'intéresse pas au fait d'être à la gestion de certaines responsabilités politiques, c'est par exemple éviter de parler de ce qu'il se passe dans le nord du pays avec Zelzate où nous sommes non seulement en participation dans une commune, mais en plus, je vous invite à regarder le laboratoire qu'est Zelzate en termes de gestion budgétaire. Au lieu d'aller chercher dans la poche des gens, on a été chercher dans la poche de ceux qui ont de l'argent pour justement boucler le budget de Zelzate. Dans ce sens-là, il serait temps de réfléchir autrement parce que je vois qu'il y a des choix politiques qui seront faits.

Quand on parle de cabinet, il est hors de question d'économiser. Quand on parle de points APE, on économise ou quand on parle de services publics wallons, on économise. Ce sont donc des choix qui sont faits et ce sont ces choix-là que nous contestons.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Juste pour réagir aux propos récents, je pense que le ministre-président a répondu à mainte reprise à l'ensemble des questions que vous avez évoquées, que ce soit sur le fonctionnement des cabinets ou, de manière générale, sur la gouvernance en Région wallonne.

En fait, vous dites toujours que vous êtes un nouveau parti, mais vous n'êtes pas si nouveau que cela. Cela fait plus ou moins 40 ans que vous existez et cela fait 40 ans que c'est une même attitude.

Moi, cela ne fait pas si longtemps que je suis au sein de ce parlement. Je pourrais écrire chacune de vos interventions et chacune de vos répliques qui sont toujours les mêmes. Sur Zelzate, c'est la seule prise de responsabilité que vous avez.

Dans votre attitude, c'est vraiment regrettable que dans le cadre d'un débat sur un ajustement budgétaire où l'on doit parler des grands projets de relance économique, où l'on doit parler de soutien à l'économie wallonne, où l'on doit parler de soutien aux travailleurs, on arrive à stigmatiser celles et ceux qui n'ont pas arrêté depuis deux ans de travailler avec les membres de ce gouvernement pour faire tourner la boutique. Sincèrement, c'est regrettable que vous ailliez cette attitude-là aujourd'hui.

M. le Président. – Si vous le permettez, Monsieur Matagne, vous l'avez demandé avant, mais peut-être que pour rester dans la dynamique, je vais continuer à donner la parole au PS.

La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Peut-être pour la vérité historique, et merci à mon collègue M. Bastin d'être tolérant, de rappeler que les 5 % auxquels M. Mugemangango fait allusion ont été appliqués en Wallonie. C'est d'ailleurs en Wallonie que cela a été appliqué en premier lieu. Cela a été appliqué il y a trois législatures maintenant sur l'indemnité de base des parlementaires. Je pense qu'il faut le vérifier. Cela a été fait non seulement au niveau de l'indemnité de base, mais au niveau de toutes les fonctions spéciales, ce que la Flandre n'a pas fait. Je prends à témoin le ministre-président qui, à l'époque, conduisait un certain nombre de négociations. J'étais jeune président de l'Assemblée avec ma collègue Ecolo, Emilie Hoyos. Par exemple, à l'époque, les présidents ont vu leur rétribution spéciale de président de l'Assemblée diminuer de 50 %, ce que la Flandre n'a pas fait.

Je peux vous dire, à ce titre-là, que la Wallonie a été non seulement la première à prendre le chemin d'une diminution des fonctions spéciales, des montants des allocations, des diminutions de 5 % des allocations de base des parlementaires qui, je le rappelle, son calqué sur les premiers conseillers du Conseil d'État ou de la Cour d'appel, je ne sais plus. Il y a donc une forme de logique dans notre système qui équilibre les pouvoirs. Il faut aussi y penser. Ceci fait qu'il y a toujours une sorte de différentiel entre le président de Législatif et l'Exécutif dans une sorte de prééminence du Législatif sur l'Exécutif, mais qui a été à l'époque très largement raboté, puisque ce n'est pas loin de 50 % qui sont passés à la trappe. Sans compter toutes les fonctions spéciales, dans les bureaux, et cetera, qui ont été très largement revues. La Wallonie n'a donc pas été à la traîne, elle a tracé le chemin, comme elle a tracé le chemin en matière de décumul, où cela a été la première entité du pays à mettre en œuvre un certain nombre de choses.

Je trouve que vous ne rendez pas hommage à la Wallonie en tenant ce discours qui a plutôt été précurseur que suiviste et qui a mis en œuvre un certain nombre de mesures. Ces 5 % ont donc été mis en œuvre à l'époque.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos réponses. J'ai bien compris que vous aviez fait un effort important en passant dans le fonds Rayonnement de 15 millions à 5 millions d'euros, donc 10 millions d'euros de moins. J'ai été presque triste quand je vous entendais, parce que vous disiez finalement que vous aviez un budget riquiqui, que

c'était un budget qui était quasiment utilisé par tous vos collègues.

Tout ce que j'espère, c'est que vous répondrez favorablement à la suggestion de mon excellent collègue Desquesnes, en espérant qu'il vous reste un peu de noisettes pour permettre d'aider certaines ASBL qui n'ont pas vu leurs points APE indexés.

Par contre, concernant le BBZ, vous me dites d'aller voir votre collègue Dolimont. On lui a posé ces questions et il revient vers vous ; à un moment il faudra peut-être vous coordonner, parce que vous nous renvoyez l'un vers l'autre. Ce serait peut-être intéressant qu'à un moment l'un ou l'autre nous donne sa version.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je note un changement dans le discours de M. Hardy, puisque cela fait des mois qu'il dit : « Non, le PTB ne prend jamais ses responsabilités ». Il doit maintenant reconnaître que l'on est effectivement dans un exécutif.

(Réaction d'un intervenant)

Je vois ce changement.

Ensuite, Monsieur Hardy, je répète ce que j'ai dit tantôt : il ne s'agit de stigmatiser personne. Vous pouvez changer mes propos, je ne stigmatise personne. Si je devais stigmatiser, je dirais que j'ai une appréciation sur la qualité du travail des uns et des autres ; ce n'est pas le cas. J'ai dit que c'étaient des mesures importantes à prendre, surtout que l'on est dans une logique de budget base zéro ou d'économie. Dans ce cadre, je remercie votre collègue, M. Luperto, qui lui au moins accepte d'ouvrir le débat, ce qu'apparemment d'autres refusent. Il accepte d'ouvrir le débat en disant : « Ce sont les mesures que l'on a prises il y a trois législatures. C'est intéressant et l'on va vérifier cela de manière très attentive. »

Dans le cadre d'un budget base zéro ou de difficultés qui vont amener la Wallonie à prendre 150 millions d'euros d'économies de manière cumulative, pour cumuler jusqu'à 8 milliards d'euros d'économies, il est effectivement logique d'examiner tous les postes, dont aussi ceux qui bénéficient aux ministres, aux députés et aux cabinets.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je voudrais revenir sur Zelzate, parce que c'est un débat que l'on a eu au conseil communal de Liège aussi, où la chef de groupe PTB s'est vantée de cette révolution fiscale à Zelzate. Dans les faits, il s'agit d'une nouvelle taxe sur les entreprises occupant plus de 5 000 mètres carrés.

Écoutez bien, parce que ce n'est pas tous les jours que vous allez entendre une libérale se réjouir que des communes prennent des taxes sur l'activité économique. Les bourgmestres et conseillers communaux ici présents le savent, beaucoup de communes prennent de telles mesures, des taxes sur les implantations commerciales, sur la force motrice, sur toute une série de choses, justement pour pouvoir diminuer, en tout cas ne pas augmenter les taxes sur les citoyens.

Le PTB emballe cela dans la com, qu'il sponsorise, mais heureusement sur de petites plateformes locales des coopératives en circuit court comme Facebook ou YouTube ou autres. Zelzate est une commune de 13 000 habitants, on n'est pas encore au niveau des budgets des besoins de la Région wallonne et des attentes de la population wallonne.

Je ne voudrais pas qu'aujourd'hui cette commission et ce débat sur l'ajustement budgétaire tournent en un combat avec le PTB et que l'on se renvoie constamment la balle, mais la vérité a ses droits. Il ne s'agit pas d'une révolution fiscale. C'est une taxe que peut-être le PTB a réussi à faire adopter à Zelzate, mais que de nombreux mandataires publics, dont nous faisons partie, font au quotidien dans leur commune depuis bien longtemps, justement pour essayer de maintenir la fiscalité à un niveau raisonnable pour l'ensemble de la population. Je ferme cette parenthèse.

Monsieur le Ministre-Président, je reviens aux UAP. J'entends ce que vous avez dit et je pense que nous partageons tous les deux ce constat qu'il y a là quelque chose à faire. Je n'ai jamais dit que c'était facile – j'entends bien que vous me précisez que cela ne l'est pas – et je comprends bien que, quand on a des réserves, surtout en cette période budgétairement troublée, l'on a envie de les garder, mais je crois vraiment qu'il est important d'avoir une analyse aussi par rapport à ce que peuvent rapporter ces réserves.

On sait que les taux d'intérêt, pour le moment, ne sont pas des plus hauts et ce serait dommage que l'on ait là de l'argent qui dorme et qui ne rapporte peut-être pas grand-chose – c'est quand même de l'argent qui, à la base, vient des dotations données par le Gouvernement wallon à ces UAP – et que le Gouvernement, dans le même temps, doive peut-être s'endetter, emprunter, notamment auprès des banques, avec des taux d'intérêt plus élevés.

Vraiment, je vous encourage à continuer à investiguer dans cette voie. Je vous remercie pour votre réponse et, par ailleurs, pour vos autres réponses. J'ai obtenu réponse à toutes mes questions et je m'en réjouis.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Personne ici n'a parlé de révolution fiscale, ce n'est pas le cas.

Je signale aux députés qui sont ici – vous le savez – que, dans beaucoup de communes, l'on est en train de parler d'augmenter le précompte immobilier, d'augmenter le cadastre. Cela va s'attaquer aux travailleurs et aux PME, tandis que la taxe dont on parle maintenant, ce sont des boîtes comme ArcelorMittal qui la paient, pour que, justement, les PME et les travailleurs et les travailleuses de Zelzate ne soient pas impactés par de nouvelles taxes. Il y a bien un glissement de la fiscalité pour préserver notamment les indépendants.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, je n'ai pas eu de réponse du tout de M. le Ministre-Président à cette question : y a-t-il des « noisettes » pour aider les travailleurs relevant des compétences de M. le Ministre et les secteurs ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je pensais que vous étiez à la réplique et que l'on n'était pas en train de jouer au ping-pong. J'étais dans une position où j'ai répondu et vous répliquez.

Exceptionnellement, je veux bien encore dire quelque chose. Les salaires de tous les agents APE sont indexés. Il est donc faux de dire que les personnes qui bénéficient, en tant qu'individus, des subventions APE, n'auraient pas d'indexation.

On se connaît suffisamment et l'on peut se parler, je pense, avec beaucoup d'honnêteté. Je peux comprendre les manœuvres, mais vous prenez la tangente du fait que les associations sont indexées une fois par an, mais non pas les personnes, et vous prenez ce biais pour laisser croire ou laisser planer l'idée que, finalement, ce Gouvernement est épouvantable et qu'il ne va pas indexer le salaire des gens. Ce n'est pas vrai.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Comment les patrons de ces associations vont-ils faire pour assurer l'indexation de leurs travailleurs ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Laissez-moi terminer et puis vous prendrez la parole et vous clôturerez.

C'est inexact. Permettez-moi simplement de rectifier et de dire la vérité. On peut discuter à perte de vue : faut-il subventionner les ASBL, les associations, et cetera ? C'est un débat qui peut exister, je n'ai pas de difficulté. Là où je veux être très clair, c'est que, pour ce qui concerne l'indexation des salaires, bien entendu, les agents APE, comme les autres – et nous avons mis les moyens -, sont indexés. Les personnes, dans leur revenu, reçoivent donc, de la Région wallonne, les montants pour que leur salaire soit indexé.

Si vous dites que ce n'est pas vrai, on viendra vous démontrer que c'est vrai.

M. le Président. – Pour clôturer, une réponse est une réponse. On peut entendre qu'elle ne vous convienne pas, mais on ne va pas faire du ping-pong en permanence.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, la Région wallonne fait des missions de services au public par le biais du secteur associatif, notamment.

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, il ne sert à rien de poser la même question une seconde fois. Vous avez tout à fait le droit d'avoir le dernier mot, mais il est inutile de poser la même question en boucle.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Comme le suggère Mme Nikolic, la réponse de M. le Ministre-Président est claire. Les employeurs associatifs ne seront pas aidés pour couvrir les trois index non intégrés dans le point APE et devront se débrouiller pour payer l'obligation légale d'indexer. S'ils n'ont pas les sous, ils seront contraints de réduire, de façon forcée, le temps de travail des personnes concernées ou de licencier. Cela, c'est la réponse.

M. le Président. – Si vous êtes d'accord, je vous propose d'en arriver aux différentes DO et d'intervenir à propos de cela.

Je commence par le tableau des recettes, je ne sais pas si je dois le détailler. Habituellement, il n'y a pas beaucoup de remarques. Voulez-vous parler des recettes ? Je ne le pense pas.

Nous en arrivons aux dépenses, avec la DO 1 et le programme 2 « Dotations au Parlement wallon ». Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas.

Programme 03 « Dotations au service du médiateur de la Région wallonne » ; je n'en vois pas.

DO 2 « Dépenses du cabinet », programme 04 « Subsistance » ; je n'en vois pas.

DO 9 « Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques », programme 12 « Conseil économique et social de Wallonie ».

DO 14 « Services pour aide à la gestion et au contrôle interne des cabinets ».

DO 16 « Secrétariat du Gouvernement wallon ».

DO 17 « Collaborateurs des ministres sortis de charge ».

DO 19 « Relations extérieures ».

DO 21 « Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique ».

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Concernant l'IWEPS, l'on voit que la dotation s'élève désormais à 5,68 millions d'euros, contre 6,35 millions d'euros, soit une diminution de 677 000 euros. Ce montant est en diminution par rapport à la dotation du budget. Sera-t-il prélevé sur fonds propres de l'IWEPS ? Pourquoi cette diminution ? Est-ce dans le cadre des économies structurelles de 150 millions d'euros ?

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – J'ai la même question que M. Bastin.

Je me demande également, dans un cadre inflationniste élevé comme actuellement, comment la dotation de l'IWEPS peut être calculée à la baisse. Est-ce une mesure d'économies structurelles, dans le cadre de la mobilisation de la trésorerie des UAP ? Cela sera-t-il récurrent ?

Je soulève un autre point d'attention. Dans de nombreuses commissions, et encore hier chez Mme Morreale dans le cadre du « bien vieillir en Wallonie », il a été pointé le déficit de données dont dispose la Wallonie actuellement et l'importance d'avoir de bonnes données pour aider à la prise de décisions politiques et au fait de mener des politiques publiques. Je me demande si diminuer la dotation de l'IWEPS, qui n'est pas une des plus grosses UAP, est un signal qui va dans le bon sens. Vous me donnerez peut-être des éléments pour me rassurer à cet égard.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'avais des questions, mais elles peuvent être posées au moment où nous travaillerons sur le budget des UAP.

M. le Président. – Nous le ferons après si cela vous va.

D'autres remarques ? Non.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les choses sont simples. La réduction n'est pas structurelle, elle est conjoncturelle. On ne peut pas d'un côté dire : « il y a trop d'argent en réserve », qui n'est rien d'autre que des dépenses comptabilisées en comptabilité SEC dans les années antérieures et, en même temps, ne pas l'épuiser par une réduction de l'année X, d'un certain montant.

C'est tout à fait logique et il faut généraliser. Je voudrais juste dire ceci, quand on voit toutes les dépenses face auxquelles on se trouve, quand on voit les réserves des UAP, et cetera, il y a quand même quelque chose qui ne va pas. Par ailleurs, chacun doit faire un petit effort aussi. La Région wallonne ne peut pas suppléer toutes les situations. Donc, ici, ce n'est pas structurel, mais c'est conjoncturel.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Oui, parce que j'avais cru comprendre que la dotation à l'IWEPS est indexée sur base du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation et donc, elle diminuait. Donc, ma question était : comment dans un cadre inflationniste, est-ce qu'elle peut diminuer ? Votre réponse – pour bien comprendre – c'est un choix du Gouvernement de diminuer sa dotation. Cela a été le cas pour le FOREm. Par exemple, il y a eu des choix de diminution.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On prend sur les réserves qu'ils ont.

Mme Nikolic (MR). – Cela, j'ai bien entendu. Je ne comprends juste pas comment sa dotation diminue dans un cadre inflationniste.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les budgets de l'IWEPS sont indexés et les montants financiers sont pris dans la trésorerie, dans les réserves, bien entendu.

M. le Président. – Nous en arrivons – si vous le permettez – à la DO 10 « Secrétariat général », programme 1 « fonctionnel », programme 22 « Secrétariat général ».

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'avais une question sur l'article budgétaire 41.01.40 qui concerne le fonds de pauvreté Postcovid. Donc, on voit que la dotation en est diminuée et tout cas, qu'il y a une diminution de 1 297 000 euros. Je voulais savoir pourquoi, quelle était l'explication de cette diminution. Comment peut -on expliquer cela ? Cela veut-il dire que le reste sera liquidité plus tard et de quelle manière ?

M. le Président. – La parole est à M Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – J'ai un peu la même question que Mme Ryckmans. Cependant, elle dit que cela diminue. Je vois que c'est le contraire. Donc, il y a une liquidation de 3 millions d'euros contre 1,8 million d'euros à l'initial. Justement, je me demandais pourquoi cette hausse de liquidation et y a-t-il des projets concrètement mis en œuvre ? Si oui, lesquels ? Concernant les frais généraux de fonctionnement liés au marché de l'alimentation, M. le Ministre-Président, on comprend bien que l'on a dû venir en aide concernant la préparation, le conditionnement à la livraison de repas chauds pour les communes les plus sinistrées, mais c'est juste une information puisque l'on entend toutes les

émissions spéciales de ces derniers jours, on comprend qu'il y a encore des gens qui sont vraiment dans de dramatiques situations. Cependant, on peut voir, ici, que cet article budgétaire est toujours utilisé à ce jour bien que la liquidation diminue. Est-ce encore programmé pour plusieurs jours ? Quel est le nombre de repas ? Quelle est la position, aujourd'hui ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Écoutez l'utilisation des 3,2 millions d'euros correspond au marché de services relatif à la préparation, au conditionnement et à la livraison de repas chauds pour les communes les plus sinistrées et l'augmentation d'un peu près 1,3 million par rapport à l'initial 2022 correspond à la récupération au sein du fonds Postcovid des sentiers de la pauvreté du solde du marché. Voilà, les explications.

M. le Président. – Donc, le programme 23 « Services de la Présidence et Chancellerie », le programme 24 « Coordinations des dossiers relatifs au Fonds structurel ».

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – À la page 23, concernant les services de la présidence et de la chancellerie, il y a une subvention des ASBL œuvrant à la promotion du projet Wallonie Ambitions Or. Il y a 300 000 euros qui sont nouvellement engagés par rapport aux 400 000 euros qui ont été nouvellement liquidés. On s'étonne de trouver un tel crédit chez le ministre-président. Pourquoi ce crédit n'est-il pas inscrit chez le ministre des Infrastructures sportives ? Avec un montant aussi faible, Monsieur le Ministre-président – vous l'avez dit tout à l'heure –, quel est l'intérêt de cette subvention ? Je ne comprends pas tellement cet intérêt. Avez-vous puisé dans le Fonds de rayonnement, dont les montants diminuent sans explication, pour financer cette AB ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – L'augmentation de 300 000 euros en crédits d'engagement et 400 000 euros en crédits de liquidation correspond à un transfert à partir de la provision pour le rayonnement, centralisée au sein de mes crédits, vers l'AB 51.01.11 « Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation d'équipements d'infrastructures sportives », qui est centralisée au sein des crédits du ministre Dolimont.

En effet, depuis 2021, via l'appel à projets Rayonnement sportif de la Wallonie, le Gouvernement wallon, par le biais d'une bourse, souhaite soutenir des sportifs ou des équipes au parcours remarquable ou atypique, et ce, afin qu'ils se positionnent en tant qu'ambassadeurs de la Wallonie et du projet Wallonie Ambitions Or, tout en participant à la promotion des infrastructures sportives wallonnes. Ce dossier est porté conjointement par le ministre des Infrastructures sportives et moi-même. L'appel à projets a été réitéré en 2022.

M. le Président. – Je reviens au programme 24 « Coordination des dossiers relatifs aux fonds structurels ».

Programme 26 « Communication ».

Programme 28 « Plan de relance de la Wallonie. »

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-président, par rapport à la reprise de la covid, les experts nous parlent d'une septième vague qui arriverait. On voit une diminution des réserves consacrées à la covid-19. Au niveau du Gouvernement, y a-t-il bien tous les moyens budgétaires nécessaires si l'on doit faire face, malheureusement, à une nouvelle vague ? C'est vrai qu'il y a une augmentation et une reprise qui est claire au niveau de la Wallonie. Il n'y a pas encore d'hospitalisations en conséquence, mais on ne sait pas vers où l'on va. Je voulais donc simplement m'assurer que tous les moyens budgétaires étaient prévus, si l'on devait à nouveau faire face à une septième vague.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, c'est sensiblement la même question. Comme l'a dit ma collègue, Mme Galant, on voit que la réserve a bien diminué.

Quelques précisions concernant la dépense des 72 millions d'euros qui ont été transférés. Je voulais un peu savoir où ils sont partis. En outre, à quoi correspond la diminution de presque 34 millions d'euros entre le montant après l'arrêté de transfert et le montant ajusté ? Surtout, ce montant est-il suffisant pour relancer, si l'on en a le besoin, une vaccination de masse, si elle réellement nécessaire ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour ce qui concerne le transfert effectué à partir de la réserve covid pour un montant de presque 76 millions d'euros, 51,396 millions d'euros en crédits d'engagement et crédits de liquidation concernent la dotation de l'Agence wallonne de la santé dans le cadre de la crise covid-19 ; 23,4 millions d'euros de crédits d'engagement et crédit de liquidation concernent l'octroi d'un financement à l'Opérateur de transport de Wallonie au titre de compensation pour l'exécution de sa mission d'établissement et le fonctionnement des services publics et le transport régulier de voyageurs

suite à la crise sanitaire ; 854 milliers d'euros concernent la prolongation de la cellule wallonne.

Pour répondre d'une manière un peu plus simple, on ne sait pas très bien où l'on va. Le Portugal, qui a connu une flambée énorme, n'a pas eu de conséquences sur les unités de soins intensifs et sur les hôpitaux. La clé de tout cela est simple, c'est la vaccination – personnellement, j'ai rendez-vous samedi pour la quatrième dose – ; pour le moment, il n'y en a pas d'autres.

Celles et ceux, pour des raisons x ou y – il ne m'appartient pas de prendre attitude –, qui ne le sont pas restent à risque et cela pose un grand problème, difficile à résoudre : d'un côté, les libertés individuelles, qui sont des libertés fondamentales, et de l'autre les conséquences sur la collectivité d'un comportement à risque à partir du moment où l'on ne se fait pas vacciner. Nous aurons l'occasion de philosopher sur le sujet.

La diminution de 33,960 millions d'euros est un transfert à la nouvelle campagne de vaccination de l'AViQ. Pour le moment, pour la vaccination, la quatrième dose est fortement recommandée pour les immunodéprimés, les plus de 65 ans, les acteurs de première ligne, mais elle n'est pas interdite pour tout le monde, en ce compris les jeunes. Je connais pas mal de jeunes qui se font vacciner avec la quatrième dose. S'il fallait vraiment constater une vague de type de ce que l'on a connu, encore une fois nous ferons face alors à des ajustements budgétaires nécessaires.

M. le Président. – J'en suis toujours à la DO 10, au programme 85 « Développement durable ». Pas de demande. Pour le programme 122 « Plan de relance de la Wallonie et la Facilité pour la relance et la résilience européenne », la parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je voulais avoir des précisions concernant la réserve Ukraine. Monsieur le Ministre-Président, vous avez évoqué la nécessité d'avoir des budgets et de créer cette provision en particulier pour aider les réfugiés. Avez-vous déjà des précisions sur les montants qui seraient nécessaires pour leur accueil en matière de logement et la manière dont cela pourrait se débloquer ?

Je pense avoir lu, à un endroit ou l'autre, que cela pourrait aussi être évoqué ou utilisé pour les entreprises éventuellement impactées par la situation et la guerre dans ce pays, voir pour les agriculteurs. Je voudrais avoir des précisions sur les répartitions, les modes de décision.

Vous l'avez dit, ce sera une décision collégiale en Gouvernement, ce sera contrôlé ; ce n'est pas la question. La question est plutôt : y a-t-il déjà des indications, des projections sur les impacts pour ces différentes catégories ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je reviens sur la question que j'ai posée tout à l'heure, sur laquelle je n'ai pas encore eu de réponse, à savoir qu'un montant important pour le Plan de relance est enregistré à 1,7 milliard d'euros. Quelle est la liste précise des projets qui vont être réalisés avec ce montant ?

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-Président, par rapport à la provision de 100 millions d'euros, c'est une très bonne initiative pour l'Ukraine, mais les aides aux entreprises impactées par la guerre en Ukraine sont-elles également couvertes par cette importante provision ?

Pourquoi avoir logé ce montant dans un programme destiné à couvrir les dépenses des projets repris dans le Plan de relance de la Wallonie et de la facilité pour la reprise et la résilience européenne ?

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – J'entends mes collègues parler du fonds de réserve pour l'Ukraine, les fameux 100 millions d'euros nouvellement engagés et liquidés. On peut regretter que le Gouvernement poursuive un peu une méthodologie qui consiste à travailler par réserve et provision, ce qui rend un peu le budget illisible.

Pourquoi cet AB ne se trouve-t-il pas chez le ministre Collignon ? À quoi correspondent exactement ces millions ? Quels sont les projets ? Faut-il vraiment 100 millions pour faire face à l'accueil des Ukrainiens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pourquoi 100 millions d'euros et pas 200 ? C'est une excellente question. Cela rejoint ce que Mme Ryckmans dit. Si vous me demandez si la guerre va se terminer, c'est votre droit. Si je ne vous réponds pas, vous allez dire : « Vous ne répondez pas à ma question ». On est dans l'absurde. Je sais que la Belgique est un pays de surréalisme, mais parfois, je me prends à rêver. Je n'en sais rien. Je voudrais tant qu'il y ait un cessé le feu. Je voudrais tant qu'il n'y ait pas des nouveaux réfugiés qui fuient le drame absolu de l'Ukraine.

Qu'avons nous donc fait ? On a choisi de prendre 100 millions d'euros. Cela concerne bien entendu l'accueil des réfugiés. Je vous passe le détail des complications avec le niveau national parce que « l'accueil » était une discussion en Comité de concertation ce matin. L'accueil de réfugiés relève du Fédéral et le logement relève de la Région. Ce n'est pas

parce que l'on met quelqu'un dans un logement que ce n'est pas de l'accueil de réfugié. Soyons clairs. Tout cela, c'est une dialectique que personne ne veut payer. On a donc prévu 100 millions d'euros. On a déjà affecté à titre provisionnel, mais il doit justifier devant le Gouvernement comment vont les choses pour 32 millions d'euros en termes d'accueil des réfugiés. Pour le moment, cela correspond à peu près à 3 500 logements. Ceci, c'est pour le budget.

Les entreprises pourraient-elles bénéficier, si l'on voit qu'elles sont manifestement impactées directement ? Oui. C'est aussi sur les 100 millions d'euros. Il y aura peut-être d'autres conséquences que nous allons voir. Nous, On espère que cette guerre puisse trouver un cesser le feu, mais c'est à un tout autre débat.

Tant que j'y suis, ce n'est pas, comme l'a fait Boris Johnson, en se moquant publiquement de Poutine que l'on résout les problèmes d'une ampleur aussi catastrophique.

Pour ce qui concerne la liste précise, je n'ai pas de difficulté, mais je pensais même qu'elle était donnée avec les montants globaux :

- la rénovation énergétique de 25 000 logements, on avait prévu 206 millions d'euros ;
- la création de logements d'intérêt public avec des DPPP, 174 millions d'euros ;
- le lancement d'un accord-cadre d'acquisition de logements dans le cadre d'opérations immobilières accessibles aux sociétés de logements, 100 millions d'euros ;
- la construction des berges non navigables, une centaine de millions d'euros ;
- le renforcement de l'offre de transport en commun pour 224 millions d'euros ;
- étendre l'infrastructure du tram de Liège, 105 millions d'euros ;
- et cetera.

Je n'ai pas de difficulté de vous donner la liste avec les montants globaux. Je pense que vous l'aviez.

Vous avez demandé : « Oui, mais en 2022, vous avez dépensé combien ? » Je n'en sais rien. Tout va dépendre de l'avancement de chaque projet. Je ne vais pas entrer dans le détail de vous dire quel projet et comment, mais on lance un marché public, il n'y a personne qui répond aux critères du marché public. Rebelote, on est reparti sur une autre dimension. En attendant, on perd des mois et des mois. Tout cela est d'une complexité que, au fil des années, nous avons allègrement augmentée.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour vos réponses. Vous dites très justement que l'accueil vient du Fédéral et que – concernant la réserve d'Ukraine – les 100 millions d'euros sont plus pour le logement ; néanmoins, vous n'avez pas répondu à ma question. Mon but n'est pas de rendre votre budget encore plus riquiqui.

Pourquoi ces 100 millions d'euros ne sont-ils pas chez le ministre Collignon ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'ai pas compris.

M. Bastin (Les Engagés). – Pourquoi ces 100 millions d'euros ne sont-ils pas chez le ministre Collignon ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mais vous ne m'écoutez pas !

M. Bastin (Les Engagés). – Ah si ! Je vous écoute très bien, justement.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, non, vous ne m'écoutez pas. Je parle dans le vide ; bien sûr que j'ai répondu.

Si je les mets chez M. Collignon, je ne sais pas donner des sous à M. Borsus.

M. Bastin (Les Engagés). – Ah voilà ! La crainte.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Avec l'expérience qui est la vôtre, je dois encore vous l'expliquer.

M. Bastin (Les Engagés). – Voilà, c'est très clair.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je remercie le ministre-président pour ses réponses. Il faudrait s'assurer que ce document, qu'il a manifestement sous les yeux, parvienne aux parlementaires parce que l'on a le document général sur base duquel le Gouvernement a communiqué il y a plusieurs mois et qui regroupe un montant supérieur à 1,7 milliard d'euros, mais on n'a pas le détail de la dépense de ce montant.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – La seule chose que je ne sais pas vous donner – pour que ce soit clair entre nous – nous avons des montants globaux. Vous dire – j'aimerais bien – que, en l'année 2022, c'est cela ; l'année 2023, c'est cela ; l'année 2024, c'est cela ; je ne suis pas en mesure de le faire, simplement parce que je vois que les procédures sont telles qu'elles ne dépendent pas uniquement de l'administration, mais également de la capacité d'entreprise à répondre. Sans entrer dans le détail, il n'y a pas mal de dossiers où c'est compliqué.

M. Mugemangango (PTB). – Mon point n'est pas celui-là. J'entends la réponse que vous ne pouvez pas donner. Par contre, si le Gouvernement, en indiquant…

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ce n'est pas que je ne veux pas la donner, c'est que je ne sais pas.

M. Mugemangango (PTB). – Vous êtes donc dans l'incapacité de la donner, je ne sais pas comment je dois le formuler.

Ici, je ne vous accuse pas de ne pas répondre à une question ; vous avez répondu. Pour être clair, quand on a indiqué ce montant de 1,7 milliard d'euros, s'il y a une liste qui est justement attachée à ce montant et que vous l'avez, mettez -là à la disposition du Parlement. Merci.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, bien sûr.

M. le Président. – On en arrive au programme « Fonds budgétaire en matière de loterie ». Y a-t-il des demandes de prises de paroles ? Je n'en vois pas.

La DO 12 « Budget logistique et technologie de l'information et de la communication », programme 42 « Implantations immobilières ».

La DO 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », programme 62 « Prévention et protection Air-Eau-Sol ».

La DO 17 « Pouvoirs locaux action sociale et santé », programme 01 fonctionnel.

Programme 91 « Affaires intérieures ».

Programme 93 « Dotations diverses aux politiques de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles ».

Programme 94 « Action sociale ».

La DO 18, programme 01 fonctionnel « Formation professionnelle », programme 109.

Programme 34 « Provision interdépartementale pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens ».

Programme 36 « Provision interdépartementale pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens ».

Nous en arrivons à l'IWEPS. Y a-t-il des demandes de paroles concernant l'IWEPS ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je pensais que l'on faisant WBI d'abord, j'ai été distraite. Dans l'ordre, j'ai WBI.

M. le Président. – Moi, dans l'ordre, j'ai l'IWEPS, mais si vous voulez que l'on fasse WBI, ce n'est pas impactant pour moi.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Sur WBI, j'aurais voulu avoir simplement des explications sur les augmentations qui ne reçoivent pas d'explications sur les augmentations des programmes 5, 6 et 7.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Écoutez, 5, 6 et 7, c'est dûment justifié.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Ce sont les programmes multilatéraux, bilatéraux.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Comme d'ailleurs, au même titre, nous avons pu justifier les 1, 2, 3 et 4.

De quoi me parlez-vous donc, Madame ? Je veux bien vous répondre, mais…

Mme Ryckmans (Ecolo). – Pour les autres augmentations, les autres dotations, il y a des explications sur l'ajustement et les indexations et pour ces trois programmes, il n'y en a pas.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il y a 118 millions d'engagement, 118 en liquidation. Pour le crédit ajusté, il y a 257 pour l'engagement, 197 pour la liquidation.

L'augmentation est constituée par la mise en place de Wallonia Inside EU, dont les objectifs sont de faciliter le montage d'acteurs wallons, et cetera. Wall meet EU repose sur la construction d'un site internet dédié ainsi qu'un montage de plateformes collaboratives. En un mot comme en cent, parmi les constats désolants que j'ai dû faire, il y a celui du retard de réponse et de prise de conscience d'opérateurs wallons par rapport à tous les appels lancés par la Commission européenne. La Commission européenne a un site spécifique et dès qu'elle a l'intention de faire quelque chose, elle le signale.

Du côté néerlandophone, quand l'intention est exprimée, il y a un organisme particulier qui étudie, prépare, élabore et ensuite, lorsque nous en arrivons à l'appel à projets, ils sont déjà largement prêts.

Chez nous, nous prenons conscience seulement quand l'appel est formellement engagé les délais sont courts et souvent nous sommes à côté de la plaque. Dès

lors, dans l'espoir que la Wallonie soit plus performante et puisse bénéficier davantage de moyens financiers émis par la Commission européenne, nous avons créé cette plateforme qui s'appelle Wallonia Inside EU dans l'espoir de rassembler tout ce qui est épars pour le moment dans la plateforme. Il a fallu un certain temps et entamer les travaux longtemps en amont par rapport à ce qui se produit et se produira au départ de la Commission européenne.

M. le Président. – Nous arrivons au Fonds post-covid 19 de sortie de la pauvreté et ensuite au Fonds post-covid 19 de rayonnement de la Wallonie.

Il me reste à vous proposer des votes de recommandation.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Excusez-moi, Monsieur le Président, j'avais des questions sur l'IWEPS.

M. le Président. – J'ai commencé par cela.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je pensais avoir dit en prenant la parole que je suivais l'ordre et que je commençais par WBI, excusez-moi.

M. le Président. – L'ordre, c'est moi qui le donne normalement, mais je vous donne la parole.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Vous m'avez dit que c'était égal. J'avais deux questions sur le fonds AWAC, qui n'est plus doté.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Dites moi de quel programme il s'agit, Madame.

Mme Ryckmans (Ecolo). – C'est à la page 80. Les documents des UAP ne sont pas sur la même présentation, donc c'est parfois difficile.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, mais ils ont un article budgétaire puisque nous sommes au budget.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Excusez-moi, je vais trouver l'article budgétaire. C'est l'article budgétaire 46.10.18 « Subvention IWEPS – AWAC » qui n'est plus qu'à zéro. Je voulais donc savoir quelle est l'explication. Ce fonds est-il passé ailleurs ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Cet article reprend la dépense de personnel d'un attaché scientifique A6 et des frais de fonctionnement qui y sont liés, qui est mis à l'arrêt temporaire du projet. Il n'y a pas d'engagement de personnel prévu actuellement pour couvrir le subside. Cela relève des compétences du ministre Henry. J'imagine qu'il vous l'a expliqué.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Merci pour cette explication.

J'avais également une question sur l'AB 41.10.02 « Remboursement du trop-perçu sur subsides ». C'est une subvention du ministre de l'Économie pour explorer et exploiter les données Viapass, afin d'étudier le phénomène de cabotage. De quoi s'agit-il ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est un remboursement de trop-perçu l'AB 41.10.02. Il y a un remboursement de subsides économiques du transport par cabotage à l'AB 46.10.14.

Le subside total de 200 000 euros pour lequel l'IWEPS a perçu 180 000 en deux tranches n'a pu être couvert pas les frais réels valorisés à 92 000 euros. Par conséquent, un remboursement du trop-perçu de 87 000 euros doit être constaté en 2022. Cela vous rassure-t-il ?

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je vous remercie de l'explication.

J'ai encore une dernière question sur les notes de genre. C'est une question qui arrive toujours en dernier. Cette note de genre a évolué, notamment EN ajoutant des moyens pour lutter contre les violences, grâce à des subventions allouées à l'IWEPS, pour une étude basée sur la lutte contre les violences de genre, ce dont je me réjouis. Il y a 57 000 euros qui sont consacrés à cet effet.

J'aurais voulu savoir s'il y avait des avancées par rapport à vos engagements et à la mise en œuvre du plan Genre, sur les axes principaux de votre plan Genre, concernant les mesures qui ont trait à l'attention particulière aux familles monoparentales.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je connais le sujet et je suis pour ce type d'étude, mais il y a une chose sur laquelle je voudrais attirer votre attention : nous ne pouvons pas continuer à demander, encore et encore, même si les choses sont très pertinentes. Il faut faire une hiérarchie au sein de chaque UAP. Si c'est vraiment très important, on le met en haut de la hiérarchie et l'on s'organise pour ne plus faire ceci ou cela. On n'en sortira pas si, chaque fois, on doit ajouter des montants financiers parce qu'il y a des sujets nouveaux – bien sûr, qu'il y a des sujets nouveaux, la vie évolue -, mais il faut ; à ce moment-là ; avoir une réorganisation. On ne peut pas avoir à la fois de l'autonomie – quasi-indépendance, et cetera – et ne pas assumer un minimum de responsabilités. Moi aussi, je peux faire cela. Si j'ai des moyens financiers infinis, je peux faire toutes les études du monde. Je vais demander, car je ne sais pas où cela en est. Je vais le demander. Bien entendu, dans leur budget, ils doivent se réorganiser pour pouvoir faire l'étude. De mémoire, je ne sais pas vous répondre.

Il y a un article, au sein de l'IWEPS, concernant les 57 000 euros mentionnés.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je pense que l'on s'est mal compris. Dans vos objectifs, vous avez élaboré des mesures dans le cadre du plan Genre. Tous les ministres le font et il est normal que je pose la question, au moment de l'ajustement budgétaire, au milieu de l'année.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je viens de vous répondre : il y a 57 000 euros.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Ce n'est pas la question que je vous posais, Monsieur le Ministre-Président. J'ai salué l'arrivée des 57 000 euros dans la recherche contre les violences sexuelles. C'est un fait nouveau, une recherche menée par l'IWEPS.

Je vous demandais quelle était l'avancée dans les mesures que vous avez prononcées. Vous avez dédicacé des budgets et vous avez mis dans votre note de genre qu'il y avait un certain nombre de moyens qui étaient mis pour la lutte contre la pauvreté, les violences, et cetera. Où cela en est-il ? Quand on connaît les enjeux, avec la crise post-covid, les enjeux de précarité dont sont victimes les ménages et en particulier les familles monoparentales, ma question était là. Y a-t-il des avancées ? Voyez-vous des avancées grâce aux mesures que vous avez mises en place ? Pouvez-vous nous en faire état ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Chaque année, il y a des avancées. Je ne sais pas répondre à une question. Nous sommes dans des questions budgétaires. J'essaye de vous répondre en termes de budgets. Maintenant, si vous voulez une réponse plus détaillée, interrogez-moi la fois prochaine. Je vais demander à l'IWEPS d'avoir une réponse détaillée et je vous dirais où l'on a avancé. Il n'y a pas de souci avec cela.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je veux bien, Monsieur le Ministre-Président, parce que la dernière fois que je vous ai interrogé là-dessus, vous m'aviez renvoyé à Mme Morreale alors que ce sont vos compétences. C'est normal que vous ayez des mesures en plan de genre, je vous demande donc à vous comment cela avance.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, dans un gouvernement, il y a plusieurs ministres. Il y a des ministres qui ont en effet des missions particulières et des compétences particulières et qui ont une connaissance plus fine que moi dans certains détails. Je vous réponds d'une manière macro en tant que coordinateur, président du Gouvernement, mais bien entendu, à chaque fois que vous souhaitez avoir une réponse beaucoup plus détaillée, la ministre fonctionnelle ou le ministre fonctionnel peut vous apporter toutes les réponses que vous voulez. Sinon, on ferait un gouvernement avec une seule personne. J'imagine que ce n'est pas cela que vous souhaitez.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Certainement pas. Par contre, ce que je sais, c'est que le plan Genre est endossé par l'ensemble du Gouvernement. Je vous remercie d'avoir effectivement ce rôle d'ensemblier, de faire en sorte qu'effectivement, par le biais de l'attention que vous portez à cette question, que tous les ministres avancent effectivement pour la réalisation. Nous sommes bientôt à la moitié et à l'évaluation du plan Genre à mi-mandat. Nous en verrons les résultats.

M. le Président. – Je déclare la discussion générale close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre-président du Gouvernement wallon.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PÉTITION SUR « ADOPTER LA RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 16 DÉCEMBRE 2021 SUR LA SITUATION À CUBA »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition sur « Adopter la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2021 sur la situation à Cuba ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Je propose M. Hardy comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Hardy est désigné en qualité de rapporteur.

Présentation de la pétition

M. le Président. – Cette pétition est signée par deux personnes. Je vous rappelle le règlement qui précise qu'une nouvelle réglementation nous oblige à écouter l'auteur d'une pétition si celle-ci est signée par au moins 1000 citoyens âgés de plus de 16 ans et qu'elle formule une question concrète à propos d'un sujet relevant des compétences de la Région. La présente pétition, vu son nombre de signataires, ne répond pas à cette réglementation.

Cette pétition demande que nous fassions nôtre la résolution prise par le Parlement européen contre la dictature castriste. Elle condamne avec la plus grande fermeté les abus systématiques commis par le Gouvernement cubain ainsi que les tortures. Elle réclame des garanties crédibles quant au droit au procès équitable. Je ne vais pas vous lire l'entièreté de cette demande que vous connaissez.

Je veux simplement vous rappeler également que, le 31 janvier dernier, nous avons analysé une pétition du même auteur, qui était signée par 25 personnes, et qu'un certain nombre de réponses et de relais de cette audition se sont portés ici. Voilà ce que je peux vous dire comme information.

Échange de vues

M. le Président. – Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Je ne vois pas de demande de prise de parole. Je suppose que nous actons le fait qu'il n'y a pas assez de signatures et que nous ne pouvons pas donner suite à cette pétition.

On prend donc acte du dépôt de la pétition, mais aucune demande d'audition ne sera formulée sur le présent dossier. Sommes-nous d'accord ?

Vote

M. le Président. – Les conclusions sont adoptées à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. LIRADELFO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'EFFICACITÉ DU 1718 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Liradelfo à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'efficacité du 1718 ».

La parole est à M. Liradelfo pour développer son interpellation.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, lors de votre conférence de presse du 4 juillet, vous avez fait le point sur les résultats obtenus à la suite de la mise en place du numéro 1718, un numéro à dédier aux victimes des inondations de juillet dernier. Dans ce bilan, vous avez mentionné qu'il y a eu 150 appels téléphoniques et 80 dossiers déposés auprès des assurances. Je ne vous cache pas que c'est un chiffre qui m'interpelle.

On a vu aussi les déclarations d'Assuralia qui fait état de seulement 15 % de demandes partiellement traitées et 10 % de demandes pour lesquelles aucun versement n'a encore eu lieu.

Au vu du nombre de mécontentements dans les dossiers d'assurance concernant les montants proposés, les résultats du 1718 semblent assez faibles, quand on compare avec les chiffres de la Ville de Liège. On a déjà eu l'occasion d'en discuter dans cette commission.

Pour rappel, la Ville de Liège a organisé un porte-à-porte pour rencontrer les sinistrés. Ils ont rencontré 1 800 personnes. C'est donc un porte-à-porte qui a porté ses fruits. Les résultats sont à prendre au sérieux. Sur ces 1 800 personnes, 235 ménages n'avaient pas déposé de demande au Fonds des calamités. C'est un exemple pour montrer que de nombreuses personnes ne s'en sortent toujours pas avec les démarches. Dans le porte-à-porte mené par la Ville de Liège, 500 autres avaient déposé un dossier, mais celui-ci est incomplet.

Ce travail mené par la Ville de Liège a donc permis de trouver des solutions pour soutenir ces familles. C'est vraiment positif comme initiative. Cela veut dire qu'une petite partie des ménages ont pu être sondés et qu'il en existerait peut-être beaucoup d'autres, mais on ne le sait pas, puisque pareil porte-à-porte n'a pas été mené par la Région wallonne à une autre échelle.

Les résultats du 1718 semblent démontrer que la mise en place de ce canal de communication ne porte pas ses fruits comme il le devrait. Cela confirme que, par rapport aux retours de terrain que l'on a, le nombre est insuffisant. On a donc beaucoup de questions par rapport à cela.

Je veux aussi insister – on a eu l'occasion d'en parler dans la commission d'enquête – sur la situation de burn-out administratif dans laquelle sont les sinistrés, qui fait que même un clic ou un tableau Excel deviennent compliqués.

On ne veut plus voir, on ne sait plus, on ne peut plus voir les démarches. Malheureusement, oui, même un numéro de téléphone, cela devient compliqué pour ces personnes qui se battent depuis un an dans toutes ces démarches.

Ma question est simple. D'abord, pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Comptez-vous mettre en place ce type de démarche ? À savoir un porte-à-porte ciblé dans les quartiers sinistrés pour vous assurer que chacun ménage sinistré ne sera pas laissé sur le bord du chemin. Je pense que c'est une initiative très importante que la Ville de liège a prise et que l'on pourrait le faire aussi au niveau de la Région wallonne. Allez-vous mettre ce type de dispositif en place pour venir en aide à tous les sinistrés ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, entre le 20 mai et le 11 juillet, le numéro spécial 1718 a reçu 168 appels dont 97 ont été transférés aux assurances et aux médiateurs. Les 71 autres appels concernaient tantôt le Fonds des calamités pour des personnes non assurées pour des véhicules, traiter de la réparation des berges ou encore des problèmes sociaux ou des logements consécutifs aux inondations.

Pour ce qui concerne le travail de la Ville de Liège, que je salue, cette dernière a effectué un travail intéressant. Vous savez que nous avons dégagé pas moins de 80 millions d'euros pour les communes, l'essentiel va aux communes de la catégorie 1, malheureusement celles les plus touchées. C'est clair que l'instance la mieux placée pour agir comme l'a fait la Ville de liège, ce sont les autorités municipales. Je fais confiance personnellement à chaque bourgmestre, féminin ou masculin, de juger de l'opportunité de le faire. S'il ou elle le faisait, on prendrait en considération les conclusions de ce que ce type de travail pourrait nous ramener comme information.

M. le Président. – La parole est à M Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, j'entends que vous invitez les communes à prendre ce type d'initiative. Je me demande pourquoi vous ne décidez pas de coordonner cette initiative. Je n'ai aucun doute sur le fait que les communes sont les mieux placées pour cibler les quartiers puisqu'elles sont directement sur le terrain. Cependant, je pense que ce travail doit être fait à un niveau supérieur, en tout cas coordonné et financé. On le sait, les communes ont d'énormes difficultés en temps normal et encore plus après les inondations. L'initiative devrait venir de la Région. Que cette dernière prenne l'initiative et fasse le suivi à travers les communes, et on peut encore décider que cela se fasse à travers les CPAS, cela me semble important et même une évidence. Je trouve qu'il y a un manque de proactivité, ici, au niveau du Gouvernement. Finalement, vous attendez que les communes prennent l'initiative. Si l'on veut vraiment savoir le nombre de personnes qui sont encore au travers des mailles du filet et qui ne s'en sortent pas dans les démarches, alors, il faut prendre action de manière coordonnée. Vous avez parlé du Fonds des calamités ; il est fermé. Les personnes, aujourd'hui, qui voudraient introduire une demande ne savent pas le faire.

Vous avez parlé du Fonds des calamités, il est fermé. Les personnes qui voudraient aujourd'hui introduire une demande ne savent pas le faire. Vous lm'avez dit l'autre fois, il n'y a pas de raison de le rouvrir tant que l'on ne sait pas combien de personnes sont concernées ; je vous avais répondu qu'en fait, le raisonnement doit être l'inverse. Pour pouvoir le rouvrir, il faut d'abord savoir ; vous devez savoir aujourd'hui combien de personnes sont encore dans les démarches ou n'ont même pas connaissance de ces démarches à faire.

Là, je regrette que vous ne fassiez qu'un appel aux communes de prendre l'initiative individuelle, chacune dans leur coin alors que cela devrait être pris en charge par la Région.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo. La première, motivée, a été déposée par MM. Mugemangango et Liradelfo (Doc. 1021 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Hardy, Mmes Nikolic et Ryckmans (Doc. 1022 (2021-2022) N° 1).

Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. LIRADELFO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA NOUVELLE NÉGOCIATION AVEC LE SECTEUR DES ASSURANCES »

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CLAUSE DE RENDEZ-VOUS AVEC ASSURALIA »

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'INTÉGRATION DE LA QUESTION DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LES ASSURANCES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Liradelfo, sur « la nouvelle négociation avec le secteur des assurances » ;
- M. Desquesnes, sur « la clause de rendez-vous avec Assuralia » ;
- M. Luperto, sur « l'intégration de la question du dérèglement climatique dans les assurances ».

La parole est à M. Liradelfo pour développer son interpellation.

Mme Nikolic et M. Mugemangango se joignent à l'interpellation.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre-président, le 31 mai, Assuralia a confirmé que nous étions maintenant dans les conditions d'activation de la clause de rendez-vous que vous vous étiez fixés avec le secteur. Vous avez d'ailleurs confirmé dans la presse que vous alliez les revoir pour une nouvelle négociation.

Évidemment, la première question que l'on se pose, c'est : que va aller négocier Elio Di Rupo avec les assurances ? Cela me semble une question évidente parce que je veux quand même revenir plus globalement sur ce qui est en train de se passer aujourd'hui avec les assurances. J'espère que l'on partage le même avis, mais pour le moment, nous sommes dans une situation qui n'est pas acceptable. De quoi parle-t-on ? On parle de multinationales qui, malgré les inondations, malgré une des plus grandes catastrophes que la Wallonie a connues, continuent d'engranger des bénéfices. Deux d'entre elles ont même fait plus de bénéfices en 2021 qu'en 2020 et les projections pour 2022 montrent qu'en fait, les bénéfices seront clairement à la hausse. Si je prends le cas par exemple d'AG assurances, ils prévoient 1 milliard d'euros de bénéfices pour l'année 2022. On a d'un côté des assurances qui, malgré une crise énorme, continuent d'engranger des bénéfices et de l'autre côté, on a des sinistrés qui doivent se battre pour récupérer chaque centime perdu.

Pour encaisser les primes, les assurances répondent présentes. Je le rappelle, les citoyens assurés payent 100 % de leurs primes toute l'année, ce sont des milliards d'euros de primes encaissées par les assurances, mais quand il faut le jour où il faut intervenir, il n'y a plus personne, sauf Elio Di Rupo qui vient à la rescousse avec de l'argent public pour finalement payer à la place des assurances. Vous avez dit tout à l'heure que nous étions dans un pays extraordinaire. Effectivement, on est quand même dans un pays extraordinaire où d'un côté on a des compagnies d'assurances qui engrangent d'énormes bénéfices et de l'autre on a des victimes des inondations qui doivent gratter chaque centime, qui doivent se battre contre les assurances pour pouvoir récupérer uniquement ce qu'elles ont perdu. Elles n'ont rien demandé. Je tiens vraiment à le rappeler.

On discute de chiffres, on discute de nombres, vous allez renégocier, mais derrière cela, il y a des réalités. On a eu plusieurs témoignages, je pense que cela fait un an que les témoignages se succèdent sur le travail des assurances et ce qui se passe réellement sur le terrain. On est face à des personnes à qui l'on indemnise une demie-cuisine, trois marches d'escalier, à qui l'on propose un forfait de 30 000 euros alors que les montants pour les travaux sont estimés à 120 000 euros. C'est la réalité du comportement des assurances qui engrangent des bénéfices records. C'est la réalité de leur comportement avec des sinistrés qui sont, je le rappelle encore une fois, les victimes de cette grande catastrophe.

Le traitement réservé aux sinistrés n'est pas acceptable. D'ailleurs, beaucoup n'ont pas récupéré ce pour quoi ils étaient assurés et ce qu'ils ont perdu. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une proposition de loi pour une taxe exceptionnelle sur les assurances pour créer un fonds de soutien aux sinistrés.

Je dois dire que j'ai trouvé assez scandaleuse la sortie d'Assuralia lors de sa conférence de presse. En fait, c'est simple, on voit qu'ils appliquent une stratégie qui est bien connue, que l'on appelle la stratégie du choc. Ils profitent d'une crise pour dicter leurs règles et pour mettre la pression sur les pouvoirs publics. Ils ont laissé trois choix, cela me semblait assez clair. Le premier, c'est soit les primes augmentent, et je vais rappeler que les primes ont déjà augmenté de 5,6 %, en fait c'est la plus grosse augmentation en 15 ans. Je vais aussi rappeler que vous aviez dit à deux reprises que les primes n'augmenteraient pas. Quand on vous avait demandé si, suite à vos négociations, les primes risquaient d'augmenter, vous avez juré par deux fois qu'elles n'allaient pas augmenter. On voit que ce n'est pas le cas.

Deux, deuxième choix qu'elles laissent : elles vont indemniser beaucoup moins, c'est le choix qu'elles nous laissent, mais elles nous laissent quand même un troisième choix, c'est le partenariat public-privé. Le

partenariat public-privé est en fait ce qui est en train de se passer aujourd'hui, donc le résultat, pour le moment ce sont deux milliards d'euros de cadeau aux assurances puisque je rappelle que vous êtes en train de donner de l'argent à des assurances qui, malgré la plus grande crise que l'on a connue, continuent à engranger des bénéfices.

Il est clair que l'on ne peut pas accepter ce chantage. On est dans un pays extraordinaire, comme vous le dites, où les assurances, finalement, font ce qu'elles veulent et ce sont les pouvoirs publics qui passent à la caisse alors que ce sont les assurances qui encaissent les primes depuis des années.

J'ai deux questions.

La première : qu'allez-vous défendre dans vos négociations futures avec Assuralia ?

La deuxième : allez-vous plaider au CODECO, défendre au niveau fédéral la mise en place d'une taxe exceptionnelle sur les assurances pour créer un fonds de solidarité pour les sinistrés ?

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, vous le savez, Les Engagés portent un regard critique sur l'action du Gouvernement et c'est normal en tant que formation de l'opposition, mais s'il y a bien un élément sur lequel nous saluons l'activité, la proactivité du Gouvernement, c'est effectivement au lendemain des inondations, les discussions avec Assuralia pour trouver une solution, faire en sorte que l'ensemble des sinistrés puisse être indemnisés, à la fois ceux qui étaient assurés, c'est en discussion avec Assuralia, mais également qu'il y ait une intervention légitime pour celles et ceux qui étaient mal assurés ou en défaut d'assurance.

Dans le cadre de la négociation avec Assuralia, il y a toutefois un point sur lequel nous avons un regret. Ce n'est pas votre faute, Monsieur le Ministre-Président, c'est davantage l'inaction ou la passivité du Gouvernement fédéral qui n'est pas rentré dans les négociations. Il faut le reconnaître, la Région est compétente en matière de fonds des calamités, mais le régime des assurances est fédéral. Normalement, dans un système et dans un pays fédéral normal, on aurait dû trouver autour de la table des acteurs.

Ici, M. Dermagne est resté au niveau du « rwétant », comme l'on dit en Wallonie.

Il n'est pas intervenu en disant : « Le Fédéral va faire un effort ». Où est le Gouvernement Vivaldi, où est la solidarité fédérale dans ce dossier ? Finalement, elle est très évanescente, et en tout cas ici il n'y a pas de solution.

Ma question par rapport au dossier, c'est que la clause du rendez-vous est atteinte, qu'avez-vous eu comme discussions, comme éléments avec Assuralia, avez-vous pu avancer, le Fédéral est-il toujours présent pour juste regarder ou est-il acteur, va-t-il prendre sa part de responsabilité dans le dossier ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, vous avez annoncé que des discussions étaient en cours pour l'évolution du régime, pour que si cela se reproduit en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre, il n'y ait plus la même situation et que l'on ait effectivement une couverture plus large et des mécanismes de solidarité impliquant tous les niveaux de pouvoir comme cela se fait dans tout état fédéral mature. Que ce soit les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie ou d'autres pays.

Merci de m'éclairer.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Monsieur le Ministre-Président, les inondations de juillet dernier sont encore dans les mémoires et le moindre orage ravive les blessures et les craintes passées.

À ce titre, le Gouvernement wallon entend intégrer le dérèglement climatique dans les assurances et nous ne pouvons, évidemment, que nous en féliciter.

Ce point aura comme conséquence des discussions avec les compagnies d'assurances, on l'a dit, qui nous n'en doutons pas, seront ardues. En effet, la tragédie de juillet dernier a conduit le Gouvernement, on s'en souviendra, à négocier avec les assurances un plan spécial de l'ordre de 1,670 milliard d'euros en vue d'indemniser les sinistrés dont près de 59 % des montants ont été assumés par la Région et son gouvernement.

Aujourd'hui, avec le recul, le coût de l'indemnisation est réévalué à près de 2,69 milliards, soit un dépassement de quelque 399 millions d'euros. Ce point fait l'objet de discussions, pouvions-nous lire dans le journal *L'Écho* de ce mardi 5 juillet.

Sur cette base, il convient, on l'a dit, de revoir la loi de 2014 qui avait pour objectif de plafonner l'intervention des assureurs.

Il est évident que – et nous partageons cette analyse – les modifications climatiques que nous connaissons ces dernières années rendent obsolètes les règles du passé. Je pense qu'il faut rappeler, avec force, que, sans la négociation entre les assureurs et le Gouvernement wallon, les assurés n'auraient touché que 20 % du montant.

Les assureurs ont quasiment doublé leur plafond d'intervention. Aujourd'hui, ces mêmes assureurs

interviennent à raison de 41 % et le Gouvernement à raison de 59 %.

Cela conduit le Gouvernement wallon à considérer qu'il faut maintenant développer un mécanisme d'assurance qui intègre le dérèglement climatique avec les compagnies d'assurance, sans oublier les discussions avec le ministre fédéral de l'Économie, Pierre-Yves Dermagne.

Mes questions visent à savoir si vous pouviez nous informer davantage sur ce point. Quelles actions la Région peut-elle entreprendre dans ce cas de figure ? Avez-vous pu entendre les compagnies d'assurance et quelles sont, à ce stade, leurs positions ? Qu'en est-il, par ailleurs, de la position du ministre fédéral de l'Économie ?

Peut-on savoir si un agenda existe concernant une liste d'actions qui permettraient d'atteindre cet objectif ? Ce plan intègre-t-il une consultation des pouvoirs locaux, qui ont dû adopter les premières mesures, en vue d'assurer la sécurité des citoyens ?

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, je pense qu'il est bon de rappeler que, même au mois de juillet et dans les mois qui ont suivi, les assurances n'ont jamais été en difficulté sur le plan financier.

Comme mon camarade, M. Liradelfo, l'a rappelé, les chiffres sont clairs. Même au moment des inondations, on sait très bien que les assurances sont elles-mêmes réassurées au niveau européen et que les compagnies les plus importantes de réassurance ont déclaré, dès le début : « Les inondations n'auront que peu d'effets sur nos bilans ». C'est la situation.

Je voyais un député dire : « Oui, mais nous revenons régulièrement avec le message ». En effet, il y a un message qui revient de la part du Gouvernement, celui de dire : « Sans nous, cela aurait été pire et les sinistrés n'auraient pas été indemnisés », en oubliant de rappeler que ce plafond qui plafonne l'intervention des assurances à 350 millions d'euros est le résultat d'une proposition d'un ministre de votre formation politique. C'est comme cela que ces assurances ont été protégées, une année où, d'ailleurs, elles avaient perçu, de manière tout à fait particulière, énormément de primes.

Oui, ce plafond auquel vous avez vous-même souscrit et que vous avez proposé, vous l'avez passé à 700 millions d'euros, avec le reste payé par les fonds publics. Vous êtes dès lors confrontés à une difficulté que vous avez créée vous-même.

Au-delà de ce message, qui n'est donc pas complet, la question qui se pose c'est celle-ci : qu'en est-il pour le futur ?

Ce sont, en effet, les questions que pose M. Liradelfo. Quels sont les principes selon lesquels, Monsieur Di Rupo, vous allez négocier avec les assurances ? Allez-vous accepter leur chantage ? En effet, on ne peut pas appeler autrement le fait de dire « Si vous voulez que l'on contribue, il faudra soit payer plus de primes soit compter sur moins d'aides auprès des sinistrés. »

Allez-vous suivre la logique que vous-même vous avez indiquée en commission, à savoir la remise en question de ce plafond ? Ce plafond doit-il être remis en question ? Vous avez dit en commission : « Cela ne me plaît pas que ce plafond existe », mais il existe.

Allez-vous interroger ce que l'on peut appeler « la qualité du service » ? Quand on se retrouve dans une situation où l'on doit indemniser un frigo, mais que l'on se retrouve avec un demi-frigo, ou bien que l'on doit indemniser toute une maison, mais que l'on nous indemnise qu'un étage, évidemment, cela ne permet pas de rencontrer une vie que l'on pourrait qualifier de digne.

La question qui est posée est : quels sont les principes selon lesquels, Monsieur Di Rupo, vous allez négocier avec les assurances pour préserver les intérêts des sinistrés et non pour préserver – comme c'est le cas objectivement, pour le moment – les intérêts des actionnaires des assurances ?

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je crois qu'il faut aussi rappeler – quand j'entends M. Liradelfo dire que certains ne seront indemnisés qu'à hauteur de 30 000 euros pour leur cuisine, alors qu'ils ont besoin de bien plus – que, grâce à l'accord conclu entre les assureurs et le Gouvernement wallon, les sinistrés assurés en risque simple seront indemnisés à hauteur de 100 % des dommages subis. Si les assurances interviennent pour une partie, le Gouvernement wallon assure l'autre. Les chiffres ont été rappelés, les assureurs ont doublé leur plafond d'intervention et le Gouvernement wallon intervient pour le reste.

Oui, nous pouvons également porter un regard critique sur la loi de 2014 qui plafonne l'intervention des assurances, mais cette loi a été prise sur base de réalités dépassées aujourd'hui. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce constat et il faut pouvoir questionner cela.

Vous avez d'ailleurs plaidé, Monsieur le Ministre-Président, pour intégrer les changements climatiques dans les assurances, mais il faut aussi faire attention à

ne pas mettre à mal le principe ou le système même des assurances, parce que si demain il n'y a plus de plafond, le risque est qu'il n'y ait plus d'offre d'assurance. J'ai parlé de risque simple tout à l'heure, nous pouvions déjà aujourd'hui nous assurer en risques spéciaux, mais alors nous allons créer un système d'assurance à deux vitesses et c'est le contraire de ce que nous voulons tous. Je pense particulièrement aux camarades du PTB arrivés, c'est que certains ne puissent plus avoir accès aux assurances. Ce plafond est aussi pour sauvegarder le principe même de l'assurance, mais ce n'est pas pour cela que nous ne pouvons pas le questionner.

Il faut éviter les propos qui donnent de faux espoirs et j'irais peut-être même jusqu'à parler de populisme, de dire : « explosons les plafonds, de toute façon les assureurs ont les moyens ». Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, on a entendu dans le cadre de la Commission spéciale que ce genre d'épisodes pourrait – personne n'a de boule de cristal – revenir de manière régulière, récurrente dans les prochaines décennies, voire années.

Ce qu'il faut surtout garantir, c'est le principe même de l'assurance et que l'on puisse récupérer un maximum tout en préservant ce principe.

J'avais quelques questions, car ce matin j'avais déjà obtenu des réponses, la Cour des comptes nous a confirmé que le milliard et demi était dépassé. Nous sommes dans les conditions pour activer la clause de rencontre.

Vous nous avez dit, Monsieur le Ministre-Président, que ce serait à la rentrée, mais j'imagine que vous avez déjà une idée de ce que vous allez mettre sur la table, peut-être les lignes directrices de ce que vous voulez rediscuter avec les assurances. Peut-être, également, comme cela a été souligné par des collègues, voir la question des primes d'assurance, enfin nous savons que le protocole avec les assureurs – et cela répond peut-être déjà à une question de M. Liradelfo -, à aucun moment la question de la hausse des primes d'assurance n'a été sur la table. Ce sont des mesures qui doivent être prises au niveau fédéral, donc forcément Monsieur le Ministre-Président, vous n'auriez pas pu en discuter avec les assureurs, mais vous avez déjà dit que vous seriez prêt à en discuter.

Avez-vous mis cela sur la table des discussions avec le ministre compétent au Fédéral ?

Est-ce un sujet que vous pourriez aborder lors de cette clause de rendez-vous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Messieurs les Députés, le sujet dont nous parlons est un sujet d'une très grande importance.

Il y a environ 100 000 personnes qui, de près ou de loin, ont été concernées par les inondations. Il y a plus de 57 000 dossiers rentrés chez les assureurs. Nous sommes jusqu'à preuve du contraire dans un état de droit. Dans un état de droit, surtout quand nous sommes parlementaires et encore plus quand nous sommes ministres. Nous respectons la loi.

La loi qui limite l'intervention des assureurs a été conçue d'abord au départ d'un principe extrêmement important et qui se révèle aujourd'hui extrêmement utile, à savoir qu'initialement, les assurances « Incendie » étaient uniquement réservées aux incendies.

Ensuite, sous la pression des différents gouvernements, nous avons étendu la notion d'incendie aux catastrophes naturelles. C'est comme cela que progressivement, la législation a évolué et qu'aujourd'hui, les catastrophes naturelles peuvent être prises en compte par une assurance qui n'est pas obligatoire, qui est l'assurance « risques simples » et qui comprend à la fois l'incendie et les catastrophes naturelles, étant entendu que tout dépend des clauses de la police d'assurance et des montants que vous assurez.

Quand la discussion a eu lieu en 2014 au Parlement, c'était une discussion très approfondie. Le principe du Gouvernement était qu'en prenant la décision telle qu'elle était prise par le Parlement, on était normalement tranquille en termes d'intervention : les assurances assumeraient les dégâts. Pourquoi ? Parce que les calculs des limites, à l'époque, étaient des calculs qui se basaient sur des moyens des années antérieures – 10 ans ou 20 ans.

L'an passé, on s'est trouvé avec une catastrophe climatique absolument pas connue depuis 200 ans selon les experts et qui change fondamentalement la donne. Aujourd'hui, il est clair que l'on ne peut plus continuer avec la loi de 2014 et se référer au passé. Il faut modifier cette loi avec un paramètre qui va être extrêmement compliqué à définir : c'est le risque climatique lui-même. Comment va-t-on le faire ? Dans ce travail, tant en 2014 que le travail qu'a entrepris le ministre Dermagne, la Banque nationale est intimement liée puisqu'elle contrôle en partie les assurances avec la FSMA.

Bien entendu, dans l'état actuel des choses, le Gouvernement – et donc la Région wallonne – n'a pas donné des sous aux assurances. La Région wallonne a donné des sous aux victimes sinistrées. Je ne le répéterai jamais assez jusqu'à mon dernier souffle : la Région wallonne a bien fait d'agir dans l'intérêt des victimes sinistrées, au nom de la solidarité et de la responsabilité qui était la nôtre, compte tenu de la légalité. Si c'était à refaire, nous le referions.

Par ailleurs, ces questions liées aux multinationales, Mme Nikolic l'a évoqué, je voudrais simplement

rappeler que deux assurances qui ont une grande importance du côté de la Wallonie qu'est Ethias et Belfius, je n'ai pas encore vu Ethias étant une multinationale. Peut-être qu'il y a des intentions et qu'il y a peut-être quelque chose que je ne connais pas. Belfius est dans la même lignée. Quand on dit : « Les assurances, les multinationales, et cetera », je pense que l'on essaye d'effrayer là où le Gouvernement essaye de contribuer à aider financièrement les concitoyens.

Pour ce qui concerne le travail avec Assuralia, je ne suis pas le porte-parole d'Assuralia. Il ne m'appartient pas de commenter ce qu'ils disent. Je le fais d'autant moins que Assuralia, avec les assureurs, est partie prenante de négociations que nous avons entamées. Qu'avons-nous fait lors de notre première rencontre ? C'est le point de la situation. Compte tenu de l'agenda qui est hyper chargé en fin de saison, nous allons refixer des rendez-vous à la rentrée. Ce n'est qu'à la rentrée que l'on commencera à avoir une discussion qui sera bien sûr difficile et que je mènerai en liaison directe avec le Gouvernement pour voir comment nous allons agir.

Quant au schéma général qu'il convient d'avoir en tête, la loi de 2014 doit être modifiée. Le ministre Dermagne est en train de le faire. Il a déjà pris des contacts avec les régions. Dès que c'est possible, il y aura une réunion avec le ministre Dermagne et les trois ministres-présidents des trois Régions, non pas que nous devions intervenir sur une loi fédérale, mais simplement pour être consulté. Il faudra alors voir comment on échafaude pour le futur un mécanisme qui réduise l'intervention régionale ou qui mette l'intervention régionale à un niveau où, avant cela, d'autres niveaux doivent mettre beaucoup plus de moyens financiers que ce qui était prévu dans la loi de 2014. C'est tout cela que nous sommes en train de discuter.

Dès que l'on y verra clair et en fonction de vos questions, je vous répondrai. Ce n'est pas que je ne veux pas répondre, que du contraire, j'ai toujours répondu et respecté le Parlement, mais là on est au début d'un processus. Il faut le voir dans son entièreté et faire en sorte que l'on trouve une solution qui, dorénavant, tienne compte de la dérégulation climatique. On le voit dans le sud de l'Europe pour le moment, dans les pôles, partout. Nous avons subi ce drame qui est absolument exceptionnel dans le sens où, d'une manière stationnaire, il a plu trois jours de suite des quantités absolument astronomiques. Je le répète pour la deuxième fois, si l'on en croit les experts, il y avait 200 ans que cela ne s'était plus produit.

On est donc en chemin. Je pense que l'on doit revenir au mois de septembre, si vous le voulez bien, et même nous laisser un peu de temps, parce que l'on ne va pas résoudre le problème ainsi, en une seule séance. Je respecte l'obligation de la clause de rendez-vous, la clause de rendez-vous est déclenchée, elle doit être maintenant négociée.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur Di Rupo, vous tenez le même discours depuis le début. Vous dites que, « sans nous, ce serait pire » et que vous êtes intervenu pour les sinistrés soient indemnisés à 100 %. En fait, vous faites croire que, grâce à vous, vous avez protégé les sinistrés, mais la réalité n'est pas celle-là.

D'une part, je suis allé voir sur le terrain, les gens ne sont pas remboursés à 100 %. C'est 100 % de ce que les assurances leur promettent ou évaluent. On a parlé de demi-cuisine, de demi-machine à laver. J'ai pris un cas concret : on a ici une assurance qui propose 30 000 euros de forfait alors que les travaux pour remettre en état sont estimés à 120 000 euros. Je n'appelle pas cela être remboursé à 100 %. C'est 100 % de ce que les assurances grappillent chez les sinistrés.

D'autre part, avec cela, vous n'avez pas protégé les citoyens, vous avez protégé les bénéfices des assurances puisque, malgré la crise que l'on a connue et qui est une des plus violentes, elles continuent d'engranger des bénéfices. Pour rappel, en 2021, elles ont encaissé 13 milliards d'euros de primes – c'est de cela que l'on parle –, et elles viennent dire qu'elles ne savent pas payer ? Vous êtes en train de nous dire : « On a dû intervenir sinon les gens n'auraient pas été payés. » Vous faites comme si vous étiez victime d'une loi. On l'a rappelé, vous avez voté cette loi, la loi qui plafonne les montants d'intervention des assurances.

Si l'on revient un peu en arrière, au moment du vote de cette loi, une députée CD&V – à mon avis, le CD&V n'est pas plus à gauche que le PS – qui a déclaré, quand elle a vu cette loi, qu'en fait « cette loi était taillée sur mesure pour les assurances », puisque les assurances vont encaisser les primes et ce sera plafonné si elles doivent passer à la caisse.

J'ai entendu tout à l'heure, par le MR, la petite musique des assurances qui sont en train de dire qu'elles vont être en difficulté. C'est l'histoire qu'elles sont en train de raconter, la stratégie du choc : on en profite pour faire passer nos mesures, pour avancer. J'ai entendu que, à cause de cela, les personnes ne pourront plus s'assurer. C'est déjà le cas maintenant, des assurances refusent d'assurer des personnes étant en zone sinistrée ; cela veut dire qu'elles doivent avoir recours au bureau de tarification et ce sont des augmentations de 15 %. C'est de cela que l'on parle.

M. le Président. – Merci de bien vouloir conclure, Monsieur le Député.

M. Liradelfo (PTB). – Je vais conclure.

L'aide n'a pas permis… Les assurances augmentent, de toute façon, leurs primes. J'ai entendu lorsque j'ai entendu dire que M. Di Rupo n'a rien à voir avec l'augmentation des primes. Je veux juste dire que vous avez juré deux fois que les primes n'augmenteraient pas

quand on vous a questionné – on peut consulter le rapport – sur l'augmentation des primes. Suite à vos négociations, vous avez dit : « Non, elles ont fait assez de profits et de bénéfices comme cela ». Le résultat, c'est que les primes augmentent ; 5,6 %, cela veut dire 15 % de plus.

M. le Président. – Monsieur le Député, vous avez largement dépassé votre temps de parole, il faudra bien que vous terminiez.

M. Liradelfo (PTB). – Je vais terminer, Monsieur le Président. Je veux juste dire que M. Di Rupo dit que l'on est dans un État de droit ; moi, je constate que l'on est dans un État où vos partis font des lois qui protègent les bénéfices des assurances et pas les sinistrés.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Je vais en revenir aux enjeux wallons. Il y a une réponse que je n'ai pas entendue, malheureusement, Monsieur le Ministre-Président. Le ministre Dermagne sera-t-il autour de la table ? L'avez-vous invité lors de vos prochains rounds de négociations avec Assuralia ?

Il ne sera pas présent ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le ministre Dermagne sera avec Assuralia et les Régions dans le cadre de la loi fédérale, pas dans le cadre de la négociation avec les Régions.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Précédemment, il avait été observateur.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui.

M. Desquesnes (Les Engagés). – C'était l'occasion, avec ce deuxième round de négociations avec Assuralia, d'engager la responsabilité et le soutien, la solidarité du Gouvernement fédéral. Ce sera, malheureusement, je le vois à votre sourire, une occasion ratée.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – J'entends le PTB qui reproche au ministre-président de répéter la même chanson depuis des mois. Sans vouloir être discourtois, je pense que l'on entend la même petite musique du côté du PTB depuis des mois également. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la nuance ne s'invite pas dans le propos et que le PTB, manifestement, connaît le blanc et le noir. C'est une façon de voir le monde, mais celui-ci est fait de nuances. Quand on dit qu'un plafond légal a été fixé, que l'on a voté dans un contexte où personne ne le remettait en cause, qui n'était pas un contexte extraordinaire tel que celui que l'on a vécu ; c'est précisément parce que l'on a vécu un contexte extraordinaire que l'on se retrouve, aujourd'hui, à envisager de remettre l'ouvrage sur le métier et de revoir les référentiels. S'il y a une chose avec laquelle je peux être parfaitement d'accord avec le ministre-président, c'est que c'est bien cela la question d'aujourd'hui : au vu de la transformation de la société, des risques nouveaux existants et des risques nouveaux à couvrir par le secteur des assurances, il faut revoir le logiciel. Analyser le logiciel d'hier avec les éléments d'aujourd'hui, c'est, sur le plan de l'analyse critique, contestable. On n'a pas entendu le PTB pendant 20 ans évoquer la question des assurances avant ces difficultés, donc, celles-ci révèlent un problème, pour aujourd'hui et pour le futur, qu'il n'était pas possible d'anticiper avant que l'on ne connaisse un certain dérèglement climatique et ses conséquences.

Un minimum de nuance et de bonne foi devrait nous amener à considérer cette question avec un peu de recul en nous disant que, oui, la donne, aujourd'hui, est différente ; que l'on peut souligner une chose, c'est qu'avec les plafonds qui existaient, ne pas souligner le volontarisme de l'autorité régionale en matière d'aide aux sinistrés, c'est faire injure à la politique régionale et l'énergie mise pour décrocher des moyens.

M. le Président. – Merci de bien vouloir conclure, Monsieur le Député.

M. Luperto (PS). – Je pense donc que ces moyens, ils l'ont été, et au bénéfice des gens. On ne peut pas ne pas reconnaître cet élément, car à partir de là, plus rien n'est possible. Si ce minimum de raisonnement intellectuel, on ne peut pas l'avoir de manière sereine, cela me paraît, en effet, alors compliqué de discuter dans une enceinte parlementaire avec des arguments intellectuels.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Deux éléments pour la bonne foi et les arguments intellectuels : il suffit de voir les annales parlementaires de 2003, de 2004 et de 2014 pour voir que ce n'était pas du tout évident comme discussion, qu'il y a eu aussi des contre-arguments à la position que votre formation politique a prise. D'ailleurs – ils ne sont plus –, Ecolo me rappelait, il y a peu, qu'eux-mêmes sont divisés sur la question. Déjà à l'époque, il y avait déjà des éléments de contestations ; je l'ai dit, à l'époque, le montant des primes qu'avaient reçu les assurances était déjà un record en soi. À ce moment-là, penser qu'il fallait protéger les assurances plutôt que les gens, c'était déjà contestable.

Second élément, quand on regarde les bénéfices engendrés par les assurances privées notamment au cours de ces huit dernières années, elles avaient de quoi payer l'ensemble de la catastrophe 5,7 fois. C'est un fait. Cela veut dire qu'à ce moment-là, on devait constater que la Région wallonne avait pris une mesure

de donner de l'argent public à des assurances privées alors qu'en fait, ces dernières avaient les reins solides pour les assumer.

On n'aime pas la phrase utilisée par mon camarade, M. Liradelfo : « On a donné ce cadeau » ; on peut utiliser le mot que l'on veut ; en tout cas, ce qui s'est passé, c'est que les fonds publics ont payé à la place des assurances privées. C'est la situation.

De ce point de vue, les réponses formulées sont plutôt inquiétantes, aussi bien des bancs de la majorité que de la part du ministre-président. Dans quel état d'esprit ira-t-on négocier ? Négocier dans l'esprit de céder au chantage ou de résister à celui-ci ? Là, l'inquiétude, c'est que le chantage est très clair et a été indiqué par mon camarade. Soit, les assurances obtiennent un PPP et cela veut dire que les fonds publics continueront à donner de l'argent ; soit, elles augmentent les primes ; soit, elles limitent leurs interventions. Dans ce cadre, il faut négocier en disant que, d'abord, on ne va pas céder à ce chantage, car la conséquence de ce que disent le ministre-président et Mme Nikolic : « Oui, attention, il risque de ne plus avoir d'assurance du tout ».

Je clôture tout de suite en une phrase.

Cela veut dire, en fait, que l'on est prêt à céder au chantage des assurances privées, là où il faudrait justement privilégier les intérêts des citoyens et des sinistrés.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – J'aime beaucoup la musique, mais un peu moins les disques rayés. J'entends un peu de tout dans les expressions du PTB ; j'ai même parfois l'impression que – d'ailleurs, c'est une communication que vous utilisez sur les réseaux sociaux notamment – les assurances vont quasiment chercher de l'argent dans les poches des sinistrés. Il faut remettre un peu l'église au milieu du village. Les sinistrés qui ont été indemnisés à 100 % en lieu et place de 20 %, c'est grâce à un effort réalisé par les assureurs et c'est évident surtout grâce à l'action proactive et engagée du Gouvernement wallon. Je pense que tous ces sinistrés rejoignent le ministre-président quand il dit : « Sans cette intervention, cela aurait été bien pire ». Quand j'entends les propos de M. Mugemangango, je me dis que, avec vous, cela aurait été bien pire. Va-t-on négocier avec des assurances ou avec qui que ce soit en les traitant quasiment de voleurs en ayant les propos que vous avez ? C'est juste complètement hallucinant. Je pense qu'avec vous, ce serait pire.

Je n'ai entendu personne dire, ici, que le système est parfait ; au contraire, il est perfectible. Moi, je ne pose pas à M le Ministre-Président des questions auxquelles il ne peut pas répondre.

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre-Président. Pour le reste, ce que je ferai, c'est répercuter, auprès de mes collègues MR au Fédéral, le fait que, maintenant, il faut interroger le ministre Dermagne sur ses intentions et sur le calendrier. J'entends que la clause de rendez-vous est pour septembre ; nous aurons l'occasion d'y revenir à ce moment. J'espère que, d'ici là, le Fédéral aura également avancé. Je ne vous pose pas des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre et je ne vous fais pas des procès sur des compétences qui ne sont pas les vôtres.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Liradelfo. La première, motivée, a été déposée par MM. Mugemangango et Liradelfo (Doc. 1023 (2021-2022) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Hardy, Mmes Nikolic et Ryckmans (Doc. 1024 (2021-2022) N° 1).

Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DE LA RÉFORME SUR L'ACCÈS DES PME ET TPE AUX MARCHÉS PUBLICS ISSUS DU PLAN DE RELANCE WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi de la réforme sur l'accès des PME et TPE aux marchés publics issus du Plan de relance wallon ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Monsieur le Ministre-Président, le mercredi 20 avril dernier, je vous interrogeais sur la réforme du Gouvernement wallon sur l'accès des PME aux marchés publics issus du Plan de relance wallon.

La présente intervention se veut être une question de suivi de votre action dans ce dossier.

Afin d'améliorer l'accès des PME et TPE aux marchés publics, votre administration travaillerait à une refonte des cahiers spéciaux de charges afin de les rendre plus accessibles et aisément compréhensibles, notamment via la mise en place d'un groupe de travail avec les principaux adjudicateurs publics. J'aurais aimé savoir si vous aviez avancé dans ces travaux.

Quels sont les premiers retours de cette initiative d'actualisation du portail des marchés publics du SPW comme moyen de communication ?

Vous indiquiez également, dans votre réponse, que la Cellule d'accompagnement et de registre wallon des entreprises serait opérationnelle dès que les ressources humaines et budgétaires auront été affectées. Ces moyens spécifiques ont-ils aujourd'hui été affectés à cet effet ?

Des échanges avec les responsables concernés des UAP et du SPW ou des fédérations sectorielles ont-elles eu lieu afin que ce projet de réforme se fasse aussi dans un esprit de concertation ? Voilà mes différentes questions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, les travaux relatifs à la simplification des cahiers spéciaux des charges ont très bien avancé et sont en cours de finalisation.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des directions du Service public de Wallonie, la SOFICO, ainsi que la Société wallonne du logement, a produit les cahiers spéciaux des charges simplifiés.

Ces cahiers ont ensuite été présentés aux partenaires sociaux et environnementaux le 7 juin dernier.

Les partenaires ont très bien accueilli ces nouvelles moutures des cahiers spéciaux de charges. Ils ont en effet apprécié la qualité technique et l'accessibilité des documents.

Les cahiers spéciaux des charges ont également été soumis à l'Inspection des finances, qui a remis un visa favorable. Ils seront donc présentés au Gouvernement très prochainement.

En ce qui concerne la cellule d'accompagnement, la plupart des engagements ont été réalisés. Des ressources humaines ont d'ores et déjà rejoint la Direction des marchés publics et des assurances du Service public de Wallonie.

Quant au portail des marchés publics, il connaîtra une première modification à la rentrée. En effet, un nouveau visuel et, surtout, une meilleure accessibilité aux avis et documents de marchés seront mis en place.

Enfin, le processus de coconstruction avec les partenaires sociaux et environnementaux souhaité dans le cadre des projets prioritaires se poursuit dans une atmosphère très constructive.

Tant le Gouvernement et l'administration que les partenaires sociaux partagent les mêmes préoccupations et objectifs, en témoignent les différents échanges et dialogues intervenus dans le cadre du projet de simplification des cahiers spéciaux des charges.

Voilà où nous en sommes pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse qui me satisfait, évidemment, puisque j'entends que l'on est en cours de finalisation.

La concertation a bien eu lieu et l'on connaît tous, évidemment, l'importance des TPE, des PME, dans le tissu économique wallon. Donc c'est vraiment important d'autant que l'on sait que la situation n'est pas facile. Il y a évidemment la pénurie de main-d'œuvre, la pénurie de matériaux et donc des difficultés accrues à répondre aux demandes des particuliers et des pouvoirs publics d'où l'importance de cette réforme dans ce contexte particulièrement tendu. Tendu d'abord et en premier lieu pour les entreprises, bien évidemment, parce qu'elles bénéficient des marchés ouverts par le Plan de relance et c'est primordial, mais aussi pour les pouvoirs publics qui ont de plus en plus de difficultés à obtenir des réponses à leurs appels d'offres et qui comptent beaucoup sur cette réforme pour voir les offres venir et permettre à la concurrence de jouer son rôle. J'entends, en effet, par votre réponse, que tout a été pris en compte, que les engagements ont bien eu lieu et que l'on va vers une accessibilité, une simplification et je m'en réjouis.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE RAPPORT DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SPW RELATIF AU SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'EXAMINER LES CAUSES ET D'ÉVALUER LA GESTION DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 EN WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rapport du Comité stratégique du SPW relatif au suivi des recommandations de la Commission d'enquête chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, le 4 juillet dernier, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, vous avez présenté à la presse le suivi des recommandations inondations juillet 2021.

En réalité, vous n'avez fait qu'effleurer le sujet. Vous avez surtout fait le bilan de l'action du Gouvernement depuis quasiment un an et ce rapport devait, selon ce que vous avez expliqué, être débattu au sein du Gouvernement suite à sa transmission officielle par le Costra.

Le rapport de la Commission d'enquête initial – il date de Pâques -, vous l'avez en main. J'imagine que vos services l'ont analysé.

Si l'on a bien compris jusqu'à présent le travail réalisé, il a été dit : cela, c'est essentiellement du niveau régional, cela c'est peut-être du régional, mais avec d'autres niveaux de pouvoir et cela, cela relève d'autres niveaux de pouvoir.

Puis j'imagine que l'administration, que le Costra a listé chacune des mesures relevant des compétences Région wallonne et a dit, cela c'est une compétence de telle administration, et vous, au niveau du Gouvernement, vous avez ajouté le nom du ministre en charge tutélaire.

Mais il y a un travail de priorisation à réaliser dans ces mesures, d'échéancier, et puis derrière de moyens budgétaires à mobiliser.

Ma question est assez simple, Monsieur le Ministre-Président. La traduction des 161 recommandations de la Commission d'enquête, aujourd'hui, fait-elle l'objet d'un plan opérationnel du Gouvernement qui dit : « Voilà, dans les trois mois, les priorités, c'est cela, cela et cela. En parallèle, on avance, mais avec des résultats pour le plus long terme pour la fin de l'année sur tel élément, et pour le restant, tel autre élément ».

On avait eu des bribes de présentation de la part du SPW avec des plans d'action qui avaient été mis notamment lorsque l'on a auditionné M. Wiame la deuxième fois en Commission d'enquête, mais maintenant il faut un plan d'ensemble.

Aujourd'hui, êtes-vous en capacité de donner le plan d'action de l'ensemble des recommandations de la Commission d'enquête inondations qui ont été adoptées à l'unanimité ou y a-t-il encore des choses à faire ? S'il y a encore des choses à faire, quand ce plan d'action précis pourra-t-il être diffusé, montré aux parlementaires et à tous ceux qui sont concernés par les inondations ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, le 4 juillet, après la conférence de presse, le Gouvernement s'est réuni. Il a notamment analysé le suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire. Le Gouvernement a pris connaissance de l'analyse du Costra. Cette analyse a permis de clarifier la répartition des recommandations entre niveaux de pouvoir. La répartition entre ministres a été affinée. Nous avons précisé les administrations concernées pour chaque recommandation. Le Gouvernement a également fait le point sur l'analyse de chaque recommandation. Ce travail d'analyse doit être poursuivi.

Le Gouvernement a chargé chaque ministre d'évaluer la faisabilité de chaque recommandation.

Le programme est dense. Certaines recommandations sont déjà réalisées. D'autres sont en cours. Certaines méritent une réflexion approfondie pour leur réalisation.

Certaines pourraient nécessiter une adaptation pour tenir compte des contraintes ou des moyens disponibles. Certaines recommandations ne dépendent pas du Gouvernement ou seulement partiellement.

En fonction de leur faisabilité, les ministres sont chargés de mettre en œuvre les recommandations au cas par cas, chacun pour ce qui les concerne. Les tâches de chacun sont ainsi identifiées.

Le Gouvernement a également chargé les ministres d'établir une hiérarchisation parmi les nombreuses recommandations dont ils ont la charge. La mise en œuvre des recommandations est cruciale, pour celles qui seront évaluées comme réalisables. Le travail est conséquent.

Toutes les recommandations ne pourront certainement pas être réalisées en même temps. Chaque ministre établit une hiérarchie dans ses priorités. Ce travail d'analyse n'empêche pas le Gouvernement d'avancer. Plusieurs recommandations ont déjà été concrétisées, par exemple, pour ce qui relève de mes attributions :

- le projet de décret pour le Centre régional de crise avec ses missions redéfinies ;
- la mise en place la cellule d'expertise Celex qui analyse la situation en cas de risques de crues et réunit les divers acteurs concernés de façon multidisciplinaire.

Pour les autres recommandations, le Gouvernement continue son travail. Le but est que la Wallonie et ses habitants soient mieux préparés en cas de nouvelles inondations – on espère que cela ne se produira pas – et mieux protégés. Voilà où nous en sommes dans l'état actuel des choses.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les éléments d'information que vous m'avez communiqués.

Cela est passé au Gouvernement il y a une semaine. Vous dites que le travail de hiérarchisation des priorités est en cours. Avez-vous convenu que les ministres doivent revenir le 15 septembre ou le 15 octobre au

Gouvernement pour faire à nouveau le point ? Y a-t-il une échéance qui a été fixée ? Vous me dites que c'est en cours, mais quand aurez-vous terminé le travail de hiérarchisation ?

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, le principe c'est que vous posez une question, le ministre-président vous répond et vous ne revenez pas – c'est comme cela que c'est prévu – avec d'autres questions dans la foulée. Vous êtes très habitué à cela. Le ministre-président a régulièrement l'envie – je laisse faire, car c'est dans la dynamique de l'échange – de répondre.

Cependant, la réalité doit être celle-ci : vous posez une question, le ministre président y répond et vous ne reposez pas, dans votre réplique, d'autres questions. Ce n'est pas comme cela que les travaux s'organisent.

En conséquence, n'attendez pas, dans votre manière de parler, une réponse du ministre-président, même s'il est vrai que, souvent, il vous le concède, mais il n'a pas à le faire.

M. Desquesnes (Les Engagés). – Monsieur le Président, je vous remercie pour ce rappel au règlement. Cela dit, parfois, il est plus simple de répondre directement.

Je vais adresser une question écrite, comme devoir de vacances à M. le Ministre-Président et je lui donne rendez-vous dès le lundi de rentrée de la première commission. La question sera déjà déposée, car je n'ai pas de réponse.

Au-delà de la réaction, sous forme de boutade, je pense qu'il extrêmement important que les membres de ce Parlement qui ont voté et travaillé au sein de la commission d'enquête connaissent les priorités que le Gouvernement va donner à leur travail. Ce n'est pas juste pour faire plaisir aux parlementaires, c'est parce qu'il y a des urgences à mener. Je ne dis pas que le Gouvernement ne fait rien, mais il me semble important qu'il y ait la transparence totale sur la traduction de ces recommandations.

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE L'ONU CONCERNANT L'ASSASSINAT DE LA JOURNALISTE PALESTINIENNE SHIREEN ABU AKLEH »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les résultats de l'enquête de l'ONU concernant l'assassinat de la journaliste palestinienne Shireen Abu Akleh ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, au sein de cette commission, nous avons déjà eu une première discussion sur l'assassinat horrible de cette journaliste, Shireen Abu Akleh. Une enquête a été diligentée par l'ONU. Le 24 juin, l'ONU a déclaré que l'enquête confirmait que cette journaliste a été tuée par un tir de l'armée israélienne. Les résultats sont là.

Jusqu'à maintenant, il y a eu déjà deux discussions dans différentes assemblées, mais aucune sanction n'a jamais été prise contre l'État d'Israël malgré ce type de violation répétée du droit international et des droits de l'homme.

Pour rappel, M. Hardy m'avait rappelé, à l'occasion de cette discussion, que, en 2014, le PS avait introduit une résolution au niveau fédéral pour indiquer qu'il fallait reconnaître l'État palestinien. Une demande similaire avait été faite par le Parti socialiste en Commission des affaires étrangères au niveau fédéral et, depuis lors, plus rien.

Même pire, puisque, finalement, quand le PS est entré dans la majorité, le PTB a introduit un texte demandant également la reconnaissance de la Palestine, et là, le Parti socialiste a voté contre, alors qu'il s'agissait finalement de la même demande.

Au niveau du Parlement wallon – et c'est encore M. Hardy qui l'a rappelé –, une motion a été introduite l'an dernier à la suite de l'attaque par l'État d'Israël des Palestiniens dans la bande de Gaza. Là aussi, depuis lors, il n'y a plus rien. Ce texte a été voté et, finalement, il n'y a pas de mesures qui ont été prises pas la suite.

Dans le cadre de la situation en Palestine, nous parlons d'un État d'Israël qui pratique une ségrégation reconnue de manière internationale, qui pratique une violation des droits de l'homme de manière répétée et quotidienne. Il y a tout de même une logique de double standard finalement, une logique de deux poids, deux mesures, où certains pays encourent, légitimement, des sanctions parce qu'ils sont en pleine violation des droits de l'homme, et d'autres ne sont pas du tout inquiétés alors que les violations sont documentées et sont tout à fait reconnues au niveau international.

Monsieur le Ministre-Président, quelles sont les sanctions que le Gouvernement wallon devrait, à votre avis, envisager de prendre contre l'État d'Israël ?

Quelles sont les discussions qui devraient avoir lieu au sein du CODECO ou au sein de la Commission interministérielle des ministres des Affaires étrangères sur cet élément de sanction par rapport à ces violations répétées des droits de l'homme ?

Quid des missions économiques en Israël ? Vous avez répondu à ne question que j'avais posée que,

objectivement, il n'y a pas de missions économiques actuellement vers Israël, mais c'est évidemment tout à fait différent de constater que, pour différentes raisons, il n'y a pas de missions que de demander qu'il y ait effectivement une interdiction de ces missions.

Finalement, ne faut-il pas remettre en question cette logique de deux poids, deux mesures, où l'on considère que les droits de l'homme sont importants dans un pays et finalement moins importants dans l'autre ?

Je pense que le droit de tout homme ou de toute femme doit être respecté sur le globe. Dans ce sens-là, il est vraiment important de remettre en question cette logique de deux poids, deux mesures.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, j'ai eu l'occasion d'apporter des éléments de réponse sur le sujet lors des commissions du 13 juin, du 30 mai, du 20 avril et encore en séance plénière le 18 mai.

En ce qui concerne le volet relatif aux sanctions, je répète que cette question doit être nécessairement appréhendée dans un cadre européen.

Pour ce qui est des missions économiques, je rappelle qu'aucune mission économique n'a été organisée depuis 2015 et qu'aucune n'est en cours de préparation.

Concernant l'enquête du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme sur le meurtre de la journaliste, j'ai interrogé notre délégation à Genève. Cette question n'était malheureusement pas à l'ordre du jour de la session du Conseil des droits de l'homme, les 13 et 14 juin dernier. Plusieurs États ont toutefois déploré le décès de la journaliste.

La Haute commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a demandé aux autorités israéliennes d'ouvrir une enquête pénale sur le meurtre de la journaliste.

En outre, lors de cette session du Conseil des droits de l'homme, le dernier rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur les territoires palestiniens occupés a été présenté. Ce rapport met en évidence le manque de mise en œuvre de la majorité des recommandations formulées par les mécanismes onusiens.

La Présidente de la Commission d'enquête, Navi Pillay, a également souligné la nature asymétrique du conflit qui dissipe l'idée qu'il y a deux parties sur un pied d'égalité. C'est une opinion que le Gouvernement partage.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, dans toutes les réponses que vous avez données et que vous avez maintenant égrainées avec les dates, elles sont effectivement avant le 24 juin. Le 24 juin, le résultat de l'enquête est tombé.

Vous vous interrogiez la fois dernière sur les résultats de l'enquête. Maintenant, ils sont là. Il est clair que cette journaliste a été tuée par l'armée israélienne. Il faut évidemment agir en conséquence.

Sur la question des sanctions, il ne faut pas seulement constater que cela doit être fait au niveau européen, mais je vous demande à vous d'agir en tant que chef de du Gouvernement, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau européen avec les leviers qui sont les vôtres pour activer ce débat et pour qu'il y ait ces sanctions. Ne pas le faire, cela veut dire rester dans une passivité qui est incompréhensible.

Sur la question des missions économiques, je suis vraiment étonné parce que ce vous me faites la même réponse depuis des mois. Vous avez dit et vous avez expliqué, je l'ai même rappelé dans ma propre question, qu'il n'y a pas de mission économique pour le moment. La question qui se pose est : quand allez-vous les interdire ? Quand allez-vous prendre une décision ? C'est une chose de constater que ces missions économiques n'ont pas lieu, c'est autre chose d'avoir le courage, dans cette situation-ci, de prendre une décision.

Dans ce sens-là, je reviendrai évidemment vers vous. Si vous aviez effectivement demandé des nouvelles de cette enquête de l'ONU, je reviendrai vers vous pour avoir les retours que vous devez avoir. Néanmoins, je pense que par rapport à cette situation, tant que l'on n'agit pas sérieusement dans ce dossier ou dans tous ces dossiers de meurtres ou de violation des droits de l'homme en Palestine par l'État d'Israël, on sera dans une passivité coupable et que l'on vienne finalement penser que certains états doivent être punis quand il s'agit de certains droits de l'homme qui sont violés dans ces états alors que d'autres ne doivent pas être inquiétés. C'est une logique inacceptable.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES EXPORTATIONS D'ARMES WALLONNES SOUS LA LOUPE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les exportations d'armes wallonnes sous la loupe de la société civile ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le 21 juin dernier, marquant ainsi le dixième anniversaire de l'adoption du décret wallon réglementant le commerce des armes, une action en justice visant l'usine nationale d'armements FN Hersal a été intentée par la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie, la Ligue des Droits Humains et Vredesactie soutenues par Amnesty International. Ces associations ont décidé d'introduire une action pénale contre l'entreprise d'armement de la FN Herstal qui a exporté des armes en Arabie saoudite sur la base de licences qui ont été retirées par la Région wallonne ou annulées par le Conseil d'État. Monsieur le Ministre-Président, avez-vous été informé de ce dépôt de plainte ? Comment l'analysez-vous ?

Comment ces armes ont-elles pu être livrées alors que les licences étaient retirées ou annulées ?

Comment avez-vous agi au sujet de ces livraisons d'armes ? Avez-vous agi en respect strict du décret sur les armes ?

Les associations ont-elles cherché à vous joindre avant cette action ? Si oui, que leur avez-vous répondu ?

La Société civile publie également son cinquième rapport de l'observatoire sur les armes, en cinq grands chapitres dont la transparence en matière d'expiration d'armes, mais aussi en matière de politique en matière d'exportation d'armes, un chapitre sur l'industrie de la Défense en Région wallonne, un autre sur les exportations d'armes par la Région wallonne et enfin un chapitre « Situation sécuritaire et violation des droits humains dans des pays de destination d'armes wallonnes ».

En matière de transparence, est pointé notamment le retard dans la publication des rapports sur les armes. J'avais évoqué la demande que nous puissions les recevoir. Comment expliquez-vous ce retard ? Que mettez-vous en œuvre pour le résorber ?

Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance de ce dépôt de plainte par voie de presse. Les associations n'ont pas cherché à me joindre ni mon cabinet au sujet de cette action. Je n'ai pas pour habitude de commenter des actions judiciaires, laissant le soin au pouvoir judiciaire de faire son travail.

Toute licence suspendue, annulée ou retirée, fait l'objet d'une demande immédiate de restitution à l'entreprise concernée par le service de la Direction des licences d'armes. L'entreprise n'est donc plus en droit de l'utiliser. En tant que membre active de la Sous-commission armes, vous avez connaissance des décisions d'octroi et des refus de licences. Les décisions sont toujours prises dans le respect des obligations réglementaires.

En ce qui concerne le cinquième rapport observatoire des armes, j'en ai pris connaissance avec attention. Bien qu'il ait été publié sur le site internet d'Amnesty, il aurait été intéressant d'en connaître les contributeurs.

Au sujet des rapports « Armes », je rappelle que, depuis 2020, la Sous-commission armes dispose de rapports quadrimestriels, même s'ils ont malheureusement du retard à cause des procédures administratives. Par ailleurs, les rapports des deux premiers quadrimestres de l'année 2020 ont fait l'objet d'une analyse en Sous-commission armes en 2021. Ceci pourrait éventuellement être rectifié dans le rapport de l'observatoire.

Concernant le rapport annuel de l'année 2021, ce dernier m'a été transmis par mon administration la semaine passée. Pour rappel, la confection de ce rapport nécessite une charge de travail non négligeable. Le rapport est maintenant à l'analyse, il fera l'objet d'une transmission au Parlement dès la rentrée parlementaire, tout comme le rapport du dernier quadrimestre 2021.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je prends acte de vos réponses concernant les licences, Monsieur le Ministre-Président. Pour ce qui concerne les rapports, vous évoquez la charge de travail. Cependant, par le passé, nous avions des rapports plus rapprochés. Y a-t-il là une augmentation significative des licences qui serait nécessaire et qui expliquerait ces retards réguliers maintenant, alors que, au contraire, le Gouvernement, dans la DPR, s'était engagé à les publier plus régulièrement ? Cet engagement doit donc pouvoir être respecté d'une manière ou d'une autre, quitte à mettre plus de temps, de moyens ou d'énergie sur la rédaction de ces rapports.

J'entends que les derniers que vous avez évoqués sont prêts. Néanmoins, nous devrions maintenant avoir reçu au minimum le premier quadrimestre 2022 et, tout logiquement, en septembre ou octobre, recevoir le deuxième quadrimestre 2022. Je vous remercie de votre attention à ce sujet.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES EXPORTATIONS D'ARMES WALLONNES VERS LA RUSSIE PAR LA SOCIÉTÉ NEW LACHAUSSÉE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les exportations d'armes wallonnes vers la Russie par la société New Lachaussée ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je reviens sur ce rapport de l'Observatoire sur les armes, organisé en cinq grands chapitres :

- la politique en matière d'exportation d'armes ;
- la transparence en matière d'exportation d'armes ;
- l'industrie de la défense en Région wallonne ;
- l'exportation d'armes par la Région wallonne ;
- la situation sécuritaire et des violations des droits humains dans des pays de destination d'armes wallonnes.

Le chapitre sur les exportations d'armes wallonnes identifie le cas de la société wallonne New Lachaussée, spécialisée dans la production de machines-outils à fabriquer des munitions. Cette société aurait eu des échanges avec des fabricants d'armes russes en octobre 2020 et en décembre 2021.

Avez-vous accordé des licences d'exportation pour ces équipements ? Si oui, comment vous êtes-vous assuré de l'utilisateur final ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, permettez-moi de vous renvoyer au rapport de la Commission de l'économie du 17 mai dernier. Mon collègue, le ministre Borsus, a répondu de manière très précise sur le contexte et la teneur des échanges entre la société New Lachaussée et les sociétés russes.

Je rappelle une nouvelle fois que la Wallonie n'exporte plus de matériel militaire vers la Russie depuis l'embargo décidé par l'Union européenne en 2014. Il serait intéressant que le rapport sur l'Observatoire des armes wallonnes puisse ici aussi mettre à jour ses données sur base de ces éléments.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Merci de cette précision sur la réponse donnée par le ministre de l'Économie, j'irai la lire.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, Les Engagés
M. François Desquesnes, Les Engagés
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Charles Gardier, Président
M. Maxime Hardy, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Jean-Charles Luperto, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Corinne Tonneau, Première Auditrice à la Cour des comptes

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AG	assemblée générale
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BBZ	budget base zéro
CD&V	Christen-Democratisch en Vlaams (Chrétiens démocrates et flamands)
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
Celex	Cellule d'expertise
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CODECO	Comité de concertation
Costra	Comité stratégique du Service public de Wallonie
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EN	EuroNorm
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
EU	European Union (Union européenne)
FEDER	Fonds européen de développement régional
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
ICN	Institut des comptes nationaux
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
ONU	Organisation des Nations unies
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPP	partenariat public-privé
PPP	Plan de prévention de proximité
PPP	principe pollueur-payeur
PPP	produits phytopharmaceutiques
RRF	Rapid Response Facility (Fonds d'intervention d'urgence)
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
TPE	très petite(s) entreprise(s)
TPE	traitement post-exposition au VIH
TPE	élastomère thermoplastique
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UREBA	rénovation énergétique des bâtiments (subventions)
WBI	Wallonie-Bruxelles International